RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BÉRÉBY



GROUPE SOCFIN • SOGB



SOMMAIRE

I. Introduction..... 3

II. Performance économique..... 11

III. Gouvernance responsable..... 17

IV. Un engagement social fort 29

V. Assurer la sécurité des employés..... 42

VI. Gestion des ressources naturelles..... 48

VII. Contribution au développement local..... 58

VIII. Communication..... 63

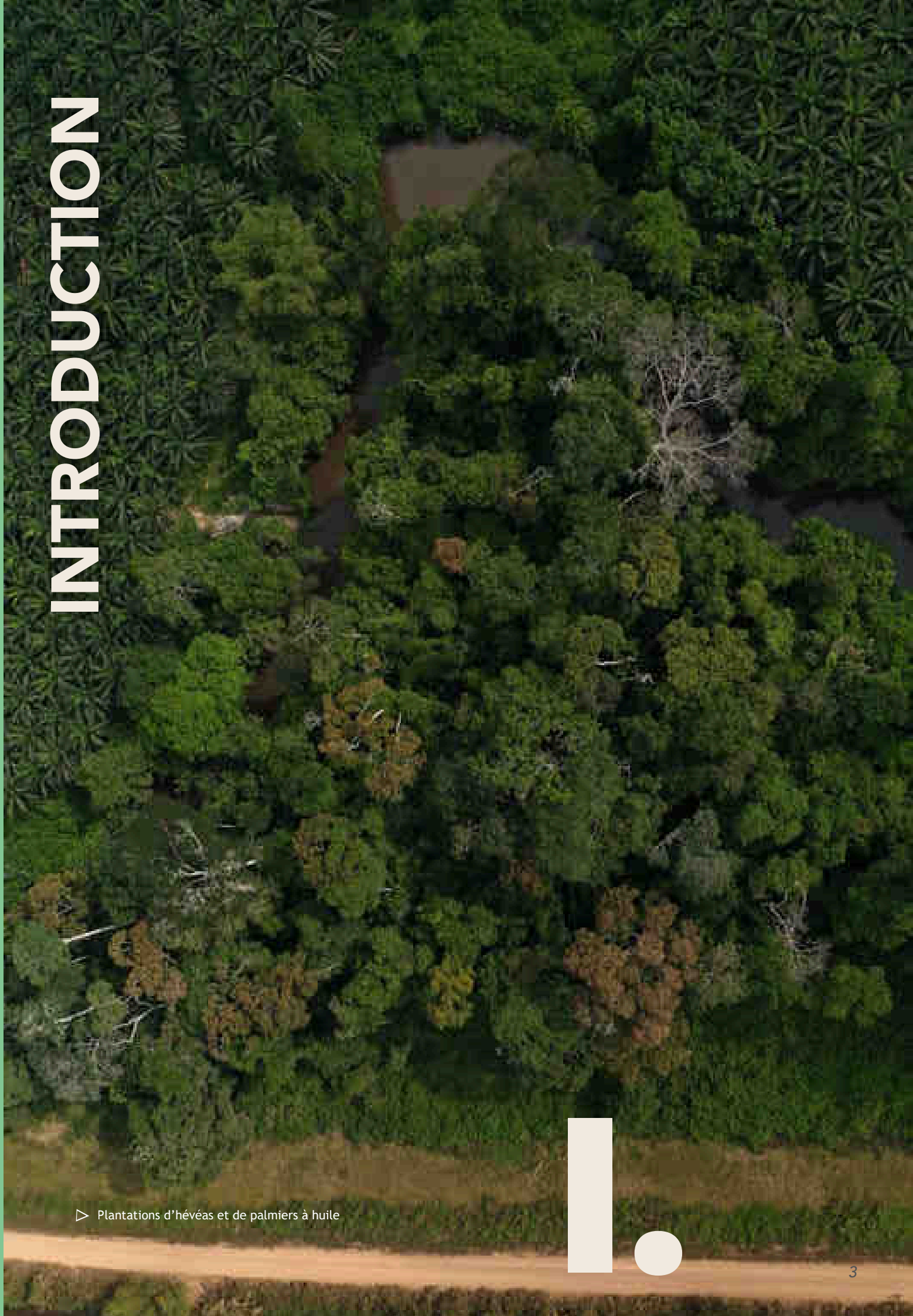
IX. Objectifs et perspectives..... 66

X. Index du contenu GRI..... 68

XI. Glossaire..... 76

XII. Chiffres clés..... 80

INTRODUCTION



▷ Plantations d'hévéas et de palmiers à huile

I.

I.1 Message du Directeur Général

L'année 2024 a marqué une étape clé dans notre engagement pour une agriculture responsable et durable. Face aux attentes croissantes des marchés et de la filière agricole, nous avons su transformer nos défis en opportunités concrètes.

Le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) a structuré nos efforts de traçabilité, tandis que les audits indépendants et le renouvellement de nos certifications - RSPO, ISO 9001 et ISO 14001 - ont confirmé la robustesse de notre modèle de développement qui allie performance économique et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives concernant l'environnement. La SOGB a maintenu ses aires protégées à plus de 3 512 hectares et renforcé sa surveillance en augmentant le nombre d'écogardes, illustrant ainsi son engagement en faveur de la biodiversité.

Sur le plan social, nous sommes fiers de toutes les initiatives réalisées en 2024 qui ont resserrés nos liens avec les communautés locales. Je peux citer les projets menés au profit des villages riverains, regroupés au sein de l'AVD, qui contribuent grandement à l'amélioration des conditions de vie des populations : construction et réhabilitation de salles de classe, électrification de villages, forages de points d'eau potable, construction de ponts, etc. **Depuis 2009, 1 222 471 275 FCFA ont été dépensés par la SOGB dans la réalisation de ces projets communautaires.**

En plus de l'accès gratuit aux soins médicaux que nous offrons à nos employés et leur famille, nous avons renouvelé cette année notre partenariat avec l'ONG belge REVIVE.vzw. Cette collaboration a porté ses fruits, puisqu'en 2024, 2 missions ont été réalisées permettant aux populations locales de bénéficier d'opérations chirurgicales gratuites.



Toutes ces avancées s'articulent autour de 4 piliers : protéger les écosystèmes grâce à des pratiques agricoles innovantes, soutenir le développement local, investir dans nos équipes par la formation et des conditions de travail exemplaires et enfin, collaborer durablement avec les communautés locales.

L'année 2024 a confirmé notre capacité à innover et à progresser, posant les bases d'un avenir encore plus responsable pour la SOGB.

Nous tenons à saluer l'engagement de toutes nos équipes, de nos partenaires et des acteurs locaux dans cette réussite. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif et d'une vision partagée au sein du Groupe Socfin pour une agriculture tropicale responsable.

Jean-Christophe Dienst
Directeur Général de la SOGB

> **L'année 2024 a confirmé notre capacité à innover et à progresser, posant les bases d'un avenir encore plus responsable pour la SOGB.**

I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence

La SOGB intègre pleinement ses engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence, au cœur de son activité économique.

Notre ambition est de produire durablement de l'huile de palme et du caoutchouc naturel, c'est à dire de promouvoir une agriculture responsable et bénéfique à tous : aux employés, aux planteurs villageois et aux communautés locales.

Notre démarche de durabilité est encadrée par le programme de développement durable du Groupe Socfin. Ce dernier se concentre sur 3 domaines d'impact :

- **le développement local et rural,**
- **les employés locaux et les communautés,**
- **l'environnement.**

Ces engagements constituent la base d'initiatives clés visant à améliorer les performances économiques à long terme, le bien-être des personnes, la santé, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

Nos engagements pour le développement local et rural

Inclusion des planteurs villageois dans notre chaîne d'approvisionnement par l'achat en 2024 de fonds de tasse (**40 513 t**) et de régimes de palmiers (**9 169 t**). Avec ses achats de matières premières, la SOGB a injecté **25 605 milliards FCFA** dans l'économie locale en 2024 ;

Encadrement de 24 5657 planteurs villageois dans le cadre de l'assistance technique FIRCA ;

Construction et réhabilitation d'infrastructures locales : écoles, crèches, routes et ponts ;

Adduction en eau potable et fourniture d'électricité dans tous les villages de la concession ;

Embauche prioritaire des riverains à compétences égales ;

Collaboration avec 205 sous-traitant de la région permettant le développement de PME locales.



△ Cérémonie d'inauguration de salles de classe à l'école d'Héké village dans le cadre de l'AVD

Nos engagements sociaux envers les employés et les communautés

Employés

Mise à disposition d'un logement sécurisé et équipé de commodités, pour chaque employé et sa famille ;

Prise en charge des frais médicaux (consultations et traitements) des employés et de leur famille ;

Amélioration constante du management et des performances SST (Santé et Sécurité au Travail) ;

Application d'une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel et de violence ;

Droit de constituer des syndicats et/ou d'y adhérer ;

Respect de l'ensemble des lois en vigueur, relatives au droit du travail ainsi qu'aux droits des femmes.

Communautés

Création de l'Association des Villages Déplacés (AVD), qui a instauré une collaboration apaisée avec les villages riverains ;

Réalisation, par le biais de l'AVD, de nombreux projets communautaires chaque année (**105 millions de FCFA** alloués tous les ans à ces projets) : construction d'écoles, centres de santé, forages d'eau potable, électrification des villages, etc. ;

Communication transparente sur nos activités ;

Respect des droits humains ;

Amélioration et intensification de la communication avec les communautés riveraines ;

Assistance gratuite en cas d'urgence sanitaire (premiers secours et évacuation sanitaire).



△ Aire protégée de la SOGB

Nos engagements pour l'environnement

Protection de la biodiversité, notamment dans les 3.512 hectares d'aires protégées, surveillées par 14 écogardes ;

Conformité de toutes nos pratiques aux exigences des certifications RSPO et ISO 14001 ;

Protection des sols grâce à une utilisation raisonnée des engrais et des pesticides, et de la politique « zéro burning » ;

Tri des déchets permettant la valorisation d'une grande partie d'entre eux.

I.3 Profil général

La SOGB s'établit sur une concession de 34 712 ha. À fin 2024, 15 955 ha sont dédiés aux plantations d'hévéas, 7 488 ha aux plantations de palmiers à huile et 3 512 ha aux aires protégées.

La SOGB est une entreprise cotée en bourse sur la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) à Abidjan. Son capital s'élève à 21,60 milliards de FCFA.

Elle possède une unité de traitement de caoutchouc d'une capacité de 10 t/h, d'une huilerie de 45 t de régimes/h avec une presserie d'amandes de palmistes et d'un terminal huilier de 5 800 tonnes de stockage d'huile au port de San Pedro.

I.4 Présence géographique dans le pays

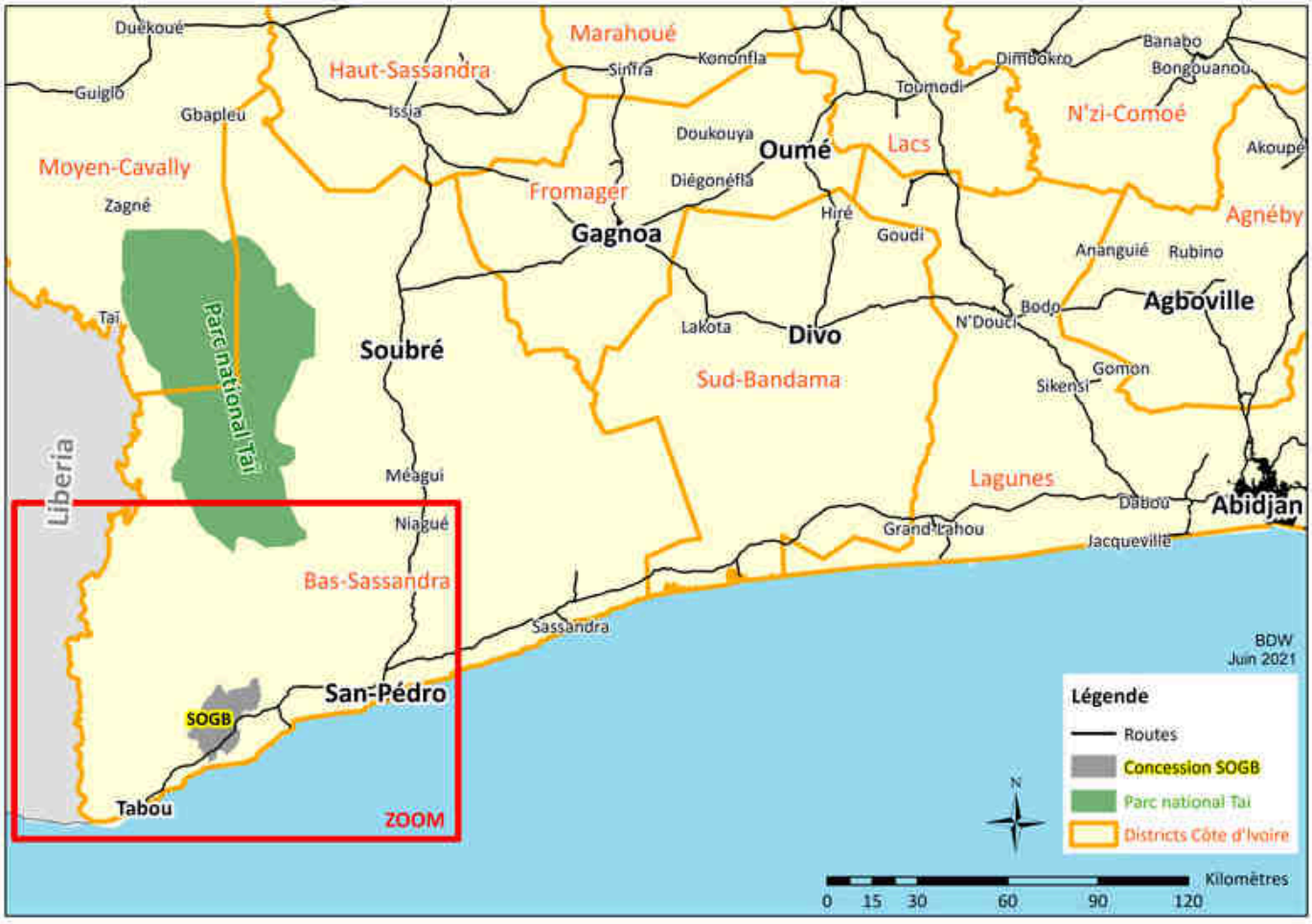
La SOGB est présente en Côte d'Ivoire dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, qui fait partie de la région de San Pedro et du District du Bas Sassandra, sur l'axe San Pedro-Tabou.

I.5 Structure du capital (actionnariat)

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21 601 840 000 FCFA, divisé en 21 601 840 actions de 1 000 FCFA de valeur nominale chacune.

Ce capital est réparti comme suit :

- Bérébý Finances : 15 803 970 000 FCFA soit 73,16% ;
- Actionnaires privés : 5 797 870 000 FCFA soit 26,84%.

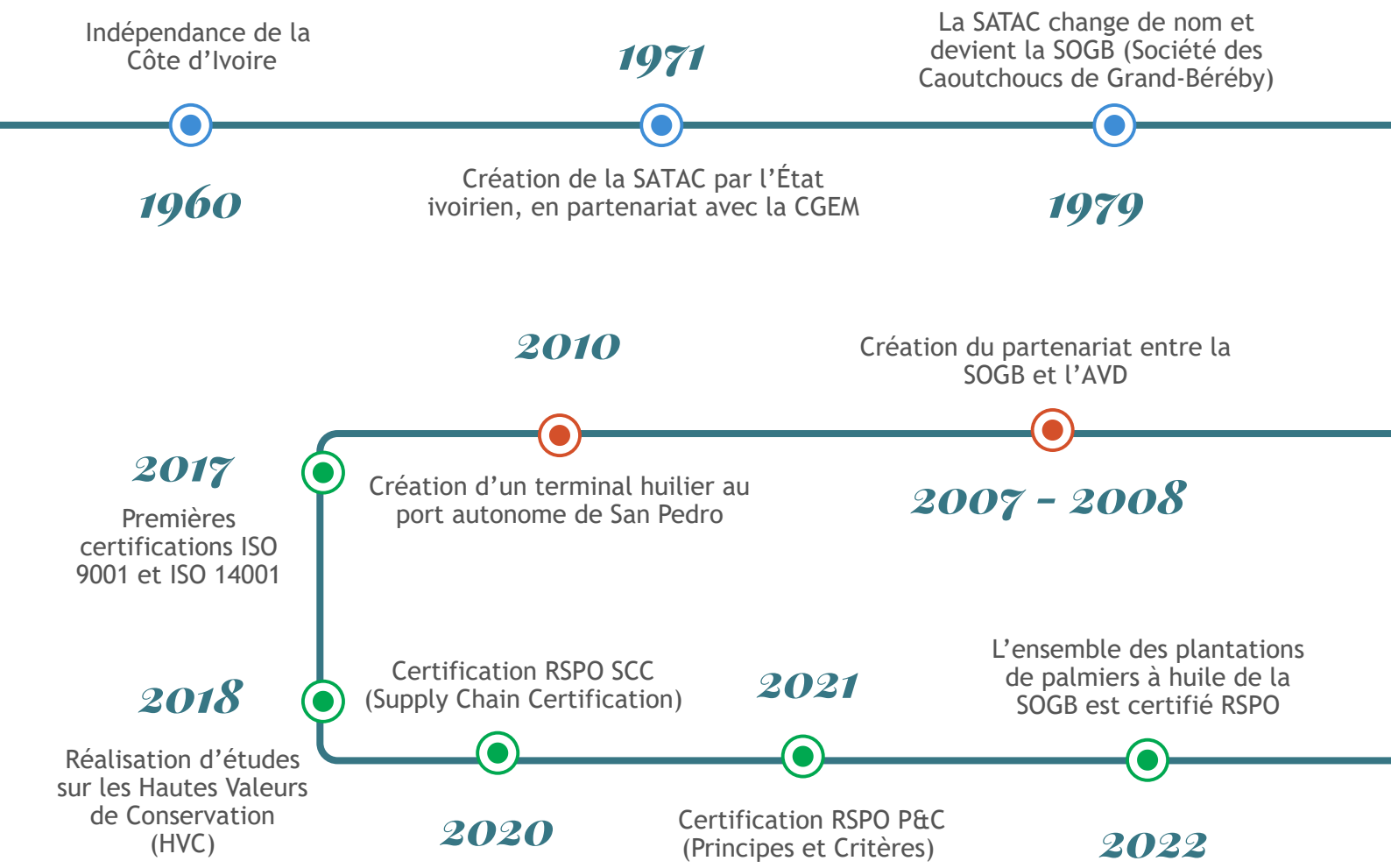


1.6 Quelques dates importantes

1971-1993

CRÉATION ET DÉBUTS DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre d'une politique de développement de la région du Sud-Ouest, l'État ivoirien a collaboré avec la Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM) pour fonder la Société d'Applications Techniques Agricoles et Caoutchoutière (SATAC), future SOGB. La STAC est en charge de gérer 13 000 ha de plantations industrielles d'hévéas, de mettre en place une unité de traitement du caoutchouc naturel et de former un paysannat moderne apte à maîtriser les techniques hévéicoles.



2016-2024

GESTION RESPONSABLE ET CERTIFICATIONS

La SOGB a renforcé ses engagements en matière de développement durable, comme en témoigne l'obtention des certifications ISO 14001, ISO 9001 et RSPO. Ces reconnaissances traduisent une volonté ferme de protéger l'environnement, de garantir la qualité des processus et de respecter les droits humains à chaque étape de notre activité.

1994-2016

PRIVATISATION ET PLANTATION DE PALMIERS À HUILE

L'Etat ivoirien privatise la SOGB et lui donne un second souffle en concluant un contrat de concession avec le Groupe Socfin en vue de débuter une plantation de palmiers à huile. Au total, 7 471 ha de palmiers à huile ont été plantés. Cette nouvelle ère est aussi marquée par la mise en place d'un partenariat avec les villages riverains : l'Association des Villages Déplacés (AVD).

1981

Mise en service de l'usine à caoutchouc

1984 - 1989

Création de plantations villageoises d'hévéas

1994

Privatisation de la SOGB par l'Etat ivoirien

1998

Premières plantations de palmiers à huile

2004

Inauguration de l'huilerie et début de la production d'huile de palme

2023

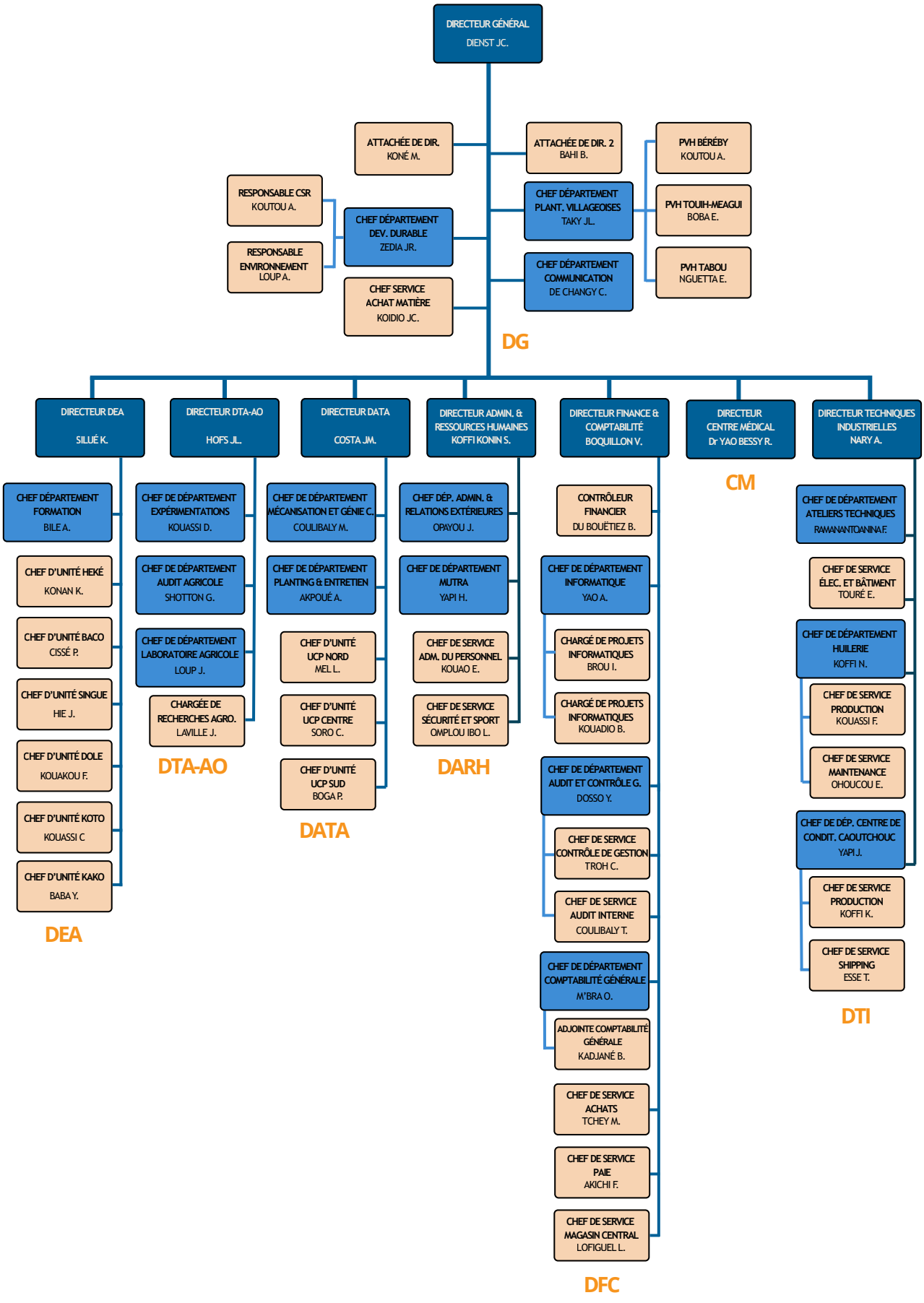
Lancement du projet RDUE

2024

Conformité de l'ensemble des plantations d'hévéas de la SOGB aux exigences RDUE

Commission de classement des aires protégées de la SOGB en RNV

1.7 Organigramme hiérarchique de la plantation



II. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



▷ Un saigneur d'hévéa en formation

II.1 Chiffres d'affaires et surfaces plantées par type de culture

Le chiffre d'affaires de la SOGB sur l'exercice 2024 atteint **87 703 millions de FCFA** toutes activités confondues, un chiffre en **augmentation de 22% par rapport à l'année 2023.**

a. Chiffre d'affaires : culture palmier à huile

La SOGB termine l'année 2024 avec un chiffre d'affaires pour la culture du palmier à huile de 19 517 millions de FCFA pour 7 468 hectares matures.

Pour 2025, l'objectif de la Direction de l'Aménagement et des Travaux Agricoles (DATA), qui est en charge du palmier à huile à la SOGB, est de poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs afin de stabiliser la main-d'œuvre et promouvoir le recrutement de jeunes récolteurs.

Depuis le début de l'année 2024, la DATA a mis en place les « **Best Management Practices** » (meilleures pratiques de gestion) sur certaines parcelles pilotes avec pour objectif leur application à l'ensemble de la culture palmier à huile de la SOGB à moyen et long terme.

La DATA espère augmenter sa production de 4% en 2025.

PALMIER A HUILE 2024	
Surface plantée (ha)	7 488
Surface mature (ha)	7 468
Surface immature (ha)	20



△ Régime de palmier à huile

b. Chiffre d'affaires : culture hévéa

La SOGB termine l'année 2024 avec un chiffre d'affaires pour la culture de l'hévéa de 68 186 millions de FCFA pour 15 955 hectares d'hévéas plantés dont 13 058 hectares matures ont été saignés durant cette même année.

L'objectif pour 2024 était de maintenir la production de la plantation par rapport à 2023. Pour parvenir à cet objectif, plusieurs projets d'amélioration du bien-être des travailleurs ont été élaborés afin de recruter plus de main-d'œuvre et de stabiliser les effectifs déjà en place.

Avec l'aide de la Direction des Techniques Agricoles, de l'Audit et de l'Organisation (DTA-AO), certaines nouvelles pratiques de récolte ont été implémentées, ceci participant également à la réalisation des objectifs.

HEVEA 2024	
Surface plantée (ha)	15 955
Surface mature (ha)	13 058
Surface immature (ha)	2 897



△ Femme saigneur d'hévéa

II.2 Production d'huile de palme, d'amandes de palmistes et d'huile de palmistes

En 2024, la SOGB a produit 31 966 tonnes d'huile de palme (CPO), 6 730 tonnes d'amandes de palmistes (PK) et 2 579 tonnes d'huile de palmistes (PKO).

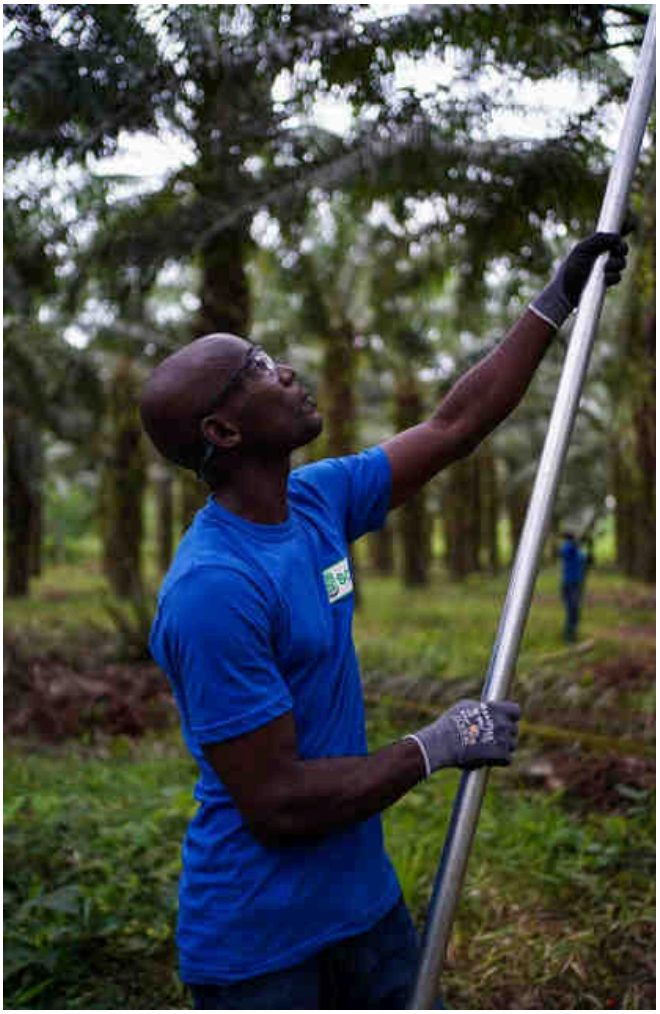
La production de CPO est stockée dans 3 cuves d'une capacité de stockage de 1 100 tonnes chacune à l'huilerie et 2 cuves d'une capacité de 2 500 tonnes chacune au port de San Pedro.

La production de PK est entièrement transformée en PKO. Le PKO est stocké dans une cuve de 300 m^3 à l'huilerie (270 tonnes) et dans une cuve de 1 000 m^3 à San Pedro (950 tonnes).

La production d'huile vendue aux clients est conditionnée dans des citernes (à l'huilerie et à San Pedro) et dans des tanks de bateaux, des flexitanks ou des isotanks (à San Pedro uniquement).

Le rendement global de la plantation (**19,36 tonnes de régimes par hectare**) et la production annuelle (144 608 tonnes de régimes) sont restés constants par rapport à 2023.

Les achats de régimes aux planteurs villageois ont augmenté de 19% par rapport à 2023 mais restent marginaux dans l'approvisionnement de l'huilerie.



△ Récolteur de régimes de palmiers à huile

PRODUCTIONS D'HUILE DE PALME, D'AMANDES DE PALMISTES ET D'HUILE DE PALMISTES	
	Tonnes
Production globale de régimes usinés	153 777
Production de régimes Plantation Industrielle (PI)	144 608
Production de régimes Plantations Villageoises (PV)	9 169
Production d'huile de palme	31 966
Production d'amandes de palmistes	6 730
Production d'huile de palmlistes	2 579

II.3 Production de caoutchouc naturel

La SOGB produit du caoutchouc naturel depuis 1981, les premières plantations d'hévéas datant de 1972.

65 805 tonnes de caoutchouc sec ont été produites en 2024 et l'achat de fonds de tasse aux planteurs villageois s'est élevé à 40 513 tonnes.

Les achats aux plantations villageoises ont progressé de 2% par rapport aux achats de 2023 pour satisfaire les besoins croissants de l'usine tout en reconstituant les stocks de fin d'année en prévision de l'hivernage 2025.

La production de caoutchouc sec est conditionnée en palette de 36 balles. Les palettes sont en métal, en plastique ou en bois selon la demande du client. Les palettes métalliques sont la propriété des clients. Les palettes en bois sont confectionnées par notre atelier de menuiserie après achat du bois auprès de scieries nationales. Quant aux palettes plastiques, elles sont achetées en import.

PRODUCTION DE CAOUTCHOUC NATUREL	
	Tonnes
Production globale usinée	65 805
Production récoltée Plantation Industrielle (PI)	24 542
Production achetée aux Plantations Villageoises (PV)	40 513
Production vendue	65 623



△ Usine à caoutchouc de la SOGB

II.4 Projets de recherche et développement

La SOGB accueille la principale plateforme de recherche et développement Hévéa et Palmier du Groupe Socfin, à l'exception de la sélection génétique palmier en Afrique. Le portfolio des projets a pour objectif d'augmenter durablement la productivité des cultures et la qualité des produits. Les projets de recherche et développement s'articulent autour de 5 grands axes :

a. Génétique et amélioration clonale de l'hévéa

- Création clonale d'hévéas (en partenariat avec le CNRA de Côte d'Ivoire et l'Institut Français du Caoutchouc/CIRAD en France) en vue d'obtenir des clones toujours plus performants pour leur croissance, leur production de latex, leur résistance aux maladies et à la casse au vent ;
- Étude et mise en place de nouvelles techniques de sélection permettant de raccourcir les cycles de sélection (sélection génomique) ;
- Réalisation d'études et d'essais de mode de propagation des hévéas explorant les potentialités de production de végétaux réjuvénés.

b. Nutrition et fertilisation des cultures

- Études portant sur l'effet du zéro burning en hévéaculture (conservation et décomposition des résidus d'abattage dans l'andain) ;
- Etudes de la saisonnalité des concentrations de nutriments dans les feuilles du palmier pour l'amélioration des dates et doses d'épandage d'engrais ;
- Essais d'engrais à libération contrôlée pour évaluer une potentielle réduction des coûts de transport et d'épandage tout en maintenant une même production.

c. Amélioration des techniques d'exploitation

- Essais d'exploitation de la saignée de l'hévéa afin de définir la fréquence de saignée et le système de stimulation les mieux adaptés à chaque clone pour une production plus durable ;
- Essais de contrôle de l'enherbement dans les parcelles de palmiers et d'hévéas visant une réduction de la charge chimique et l'introduction de techniques de lutte manuelle et mécanique ;
- Etudes relatives à la casse au vent chez l'hévéa conduisant à une meilleure connaissance des propriétés mécaniques des troncs afin de pouvoir sélectionner des clones résistants au volis et au chablis, et mettre en œuvre des dispositifs pour réduire ces dégâts.



△ Agent du laboratoire de la DTAO

d. Association de cultures

- Essais de cultures en association « hévéa-cacao » et « hévéa-teck » en vue d'optimiser la productivité économique et écologique chez les planteurs villageois.

e. Support du laboratoire d'analyses agronomiques

- Les analyses de sols, des feuilles, du latex et des engrais sont réalisées pour permettre respectivement la détermination du stock en nutriments dans le substrat et les végétaux, l'état physiologique de l'hévéa et la qualité et la conformité des intrants apportés aux cultures. Ces analyses permettent de faire des recommandations afin de piloter les pratiques culturales sur chaque parcelle ;
- Ce laboratoire est un support indispensable pour les études menées en R&D.

II.5 Impacts du changement climatique sur les opérations

Dans la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, le changement climatique se traduit essentiellement par un décalage des saisons pluvieuses et une augmentation sensible de la température.

La pluviométrie en 2024 s'est caractérisée par un mois de février particulièrement sec et par des précipitations cumulées à fin 2024 sensiblement égales à 2023 mais en augmentation de 9% par rapport à la moyenne sur 10 ans. A noter les fortes précipitations en juin 2024 ont eu des conséquences négatives tant au niveau des récoltes d'hévéas et palmiers qu'au niveau de la dégradation des voies de circulation sur la plantation. L'ensoleillement (radiation photosynthétique active) a été particulièrement faible en 2024 (en diminution de 23% par rapport à 2023).

Le département en charge de la recherche et développement de la SOGB déploie une série d'études visant à réduire l'empreinte carbone et créer des variétés plus résilientes aux épisodes climatiques de forte intensité. Pour exemple on citera les études et thématiques de recherche sur le zéro-burning dont le résultat est déjà appliqué depuis 2018 dans les plantations d'hévéas, la réduction de la charge en herbicides et autres pesticides, l'utilisation des engrais calculée au plus juste sur les besoins de chaque parcelle en culture et la création de clones mieux adaptés à un environnement changeant.

II.6 Objectifs et perspectives

Les prévisions de production de caoutchouc s'élèvent à 68 669 tonnes de caoutchouc sec usinées pour 2025, donc une augmentation de 4,35% par rapport aux 65 805 tonnes produites en 2024.

La prévision de la production de régimes pour la plantation industrielle pour 2025 est de 145 318 tonnes, en lègère progression par rapport à la production 2024 de 144 608 tonnes.

Côté huilerie, l'utilisation continue des 2 chaudières et l'optimisation de la pression de stérilisation à 3 bars permettront de gagner 0,5 point de taux d'extraction aussi bien d'huile de palme que d'amandes de palmistes par rapport à 2024.

▽ Ouvrière travaillant à la pépinière de la SOGB



GOUVERNANCE RESPONSABLE



△ Ouvrier de production à l'huilerie de la SOGB

III.

III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion

Le système de gouvernance de la SOGB est structuré par un Président au sein du conseil d'administration qui a un rôle de contrôle et de surveillance. Le conseil d'administration doit rendre des comptes et faire des propositions lors de l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. Un Directeur Général est nommé par le conseil d'administration. Dans le cadre de sa fonction, il doit rendre des comptes sur sa gestion ainsi que faire des propositions au conseil d'administration.

La gestion de l'entreprise se fait grâce à la stratégie et au contrôle définis par la Direction Générale. La gestion des opérations est assurée par les différents directeurs et chefs de département qui rendent régulièrement des comptes à la Direction Générale. Pour ce faire, des réunions sont fréquemment organisées comme les Comités ou les Revues de Direction. Le dialogue social est assuré par des réunions régulières entre la Direction Générale et la Délégation du Personnel.

III.2 Politiques, chartes et code de conduite

Consciente de l'importance d'un développement responsable guidé par une politique environnementale et sociale exigeante, la SOGB a pris des engagements forts et s'engage à respecter ses obligations de conformité, mais également à réduire ses impacts environnementaux et sociaux. Pour y parvenir, différentes actions sont mises en œuvre par le Département Développement Durable (DDD) et encadrées par la Direction Générale.

La SOGB s'appuie également sur la politique de gestion responsable du Groupe Socfin qui traduit et formalise son engagement pour le développement durable de ses activités. Nous retrouvons notamment l'engagement de la SOGB pour la protection de l'environnement y compris la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité, la réduction et la prévention des accidents du travail, l'inclusion des planteurs villageois dans sa chaîne d'approvisionnement et le respect des droits de l'Homme.

En 2021, une politique environnementale a été créée dans le but de protéger les espèces rares, menacées ou en voie de disparition.

Le Groupe Socfin a également renforcé sa politique de gestion responsable qui a été signée par son conseil d'administration en mars 2022. Plusieurs points ont été mis à jour notamment afin de répondre aux éléments de la politique de la GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) dont le Groupe Socfin est un membre fondateur.

À ce titre, la SOGB est également un membre actif grâce à son implication en Côte d'Ivoire via divers groupes de travail afin de faire évoluer la plateforme pour un caoutchouc naturel durable en Côte d'Ivoire.

Depuis mai 2011, la SOGB a rédigé un code éthique validé par la Direction Régionale de l'Emploi et de la Fonction Publique de San Pedro, et enregistré au Tribunal du travail de Sassandra. Le document a été mis à jour en 2019 et divisé en 2 parties à savoir : « le code éthique des employés et de l'entreprise » et « le code éthique des fournisseurs ». Depuis 2023, ces 2 documents ont été remplacés par le « code de conduite » du Groupe Socfin. Ce nouveau code est progressivement mis à la disposition des employés ainsi que des partenaires de la SOGB afin que tous s'engagent à respecter les principes fondamentaux en matière d'éthique de l'entreprise. En cas de non-respect, des sanctions sont prises, pouvant aller jusqu'à la cessation du contrat.

Depuis 2020, un Comité Genre a été mis en place afin d'identifier et de traiter les éventuelles violations de droits et non-respect des personnes liés au genre, aux droits de la femme et des personnes vulnérables. Plusieurs réunions de travail avec les membres du Comité Genre sont organisées depuis 2021 dans le but de sensibiliser chaque représentant du Comité Genre à son rôle de protection des droits des personnes et veiller à véhiculer efficacement les messages du comité au sein des villages.

Depuis 2022, le Comité Genre de la SOGB a organisé, en partenariat avec l'ONG Espace Magique, des sensibilisations au sein des villages agricoles de la SOGB. Plusieurs thèmes ont été abordés tels que les violences (basées sur le genre) subies par certaines personnes, mais également les violences domestiques infligées aux enfants et aux femmes. D'autres sensibilisations concernaient des sujets médicaux comme le dépistage des cancers du col de l'utérus ou du sein. Le partenariat créé avec l'ONG Espace Magique permet à la SOGB de mener tout au long de l'année des actions en faveur de la protection du droit des enfants et des femmes, mais également de sensibiliser sur toutes les discriminations ou violences basées sur le genre d'une personne.

Par ailleurs, le respect strict des droits de l'Homme est suivi par la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH). Quant à la Direction Générale de la SOGB, elle a pris plusieurs engagements, en accord avec la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, les lois nationales et les accords internationaux pertinents en matière de droits de l'Homme ; tels que la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail.

Les principaux engagements sont :

- Ne pas faire de distinction en ce qui concerne la race, la couleur, le sexe, la religion et l'opinion politique dans toutes ses activités ;
- S'opposer à toute pratique d'esclavagisme et de servitude ;
- Mettre en place, sans discrimination, un système qui garantit le respect du droit de chaque employé en tant qu'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit le droit des employés accusés à être auditionnés avant d'être sanctionnés ;
- Respecter les dispositions légales en vigueur grâce à la mise en place d'un système de veille réglementaire.

III.3 Conformité aux exigences légales

La conformité aux exigences légales est un processus continu qui nécessite de s'adapter à des changements réglementaires et de mettre en place des mesures pour éviter toutes sanctions et risques juridiques.

Dans un souci de veille et de conformité, la SOGB a mis en place un processus de veille légale et réglementaire, assuré par un cabinet juridique externe. Chaque nouveau texte identifié est soumis à une analyse approfondie pour évaluer l'applicabilité des articles à la SOGB. Dans le cas échéant, des actions de mise en conformité sont planifiées.

Le suivi des exigences légales et réglementaires porte sur les textes nationaux, certains textes d'organismes de réglementation et sur les exigences de nos parties prenantes pertinentes en lien avec les secteurs d'activité de la SOGB : la santé et la sécurité, l'énergie, la construction et surtout l'environnement et le social.

a. Lois nationales environnementales et sociales

Depuis plusieurs années, la SOGB s'est engagée à respecter les lois environnementales et sociales applicables à ses activités, produits et services à travers ses différentes politiques sociales et environnementales.

A travers sa politique environnementale, la SOGB s'est engagée à satisfaire à toutes ses obligations de conformité, à améliorer de façon continue ses performances environnementales, à assurer la protection de l'environnement y compris la prévention de la pollution et à préserver la biodiversité.

Par des tournées de sensibilisation, et en intégrant ses engagements environnementaux et sociaux dans ses contrats, la SOGB souhaite le même engagement pour tous les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement à la conformité aux lois environnementales et sociales.

Et pour s'assurer que les principaux acteurs de sa chaîne d'approvisionnement font l'effort de se conformer aux lois environnementales et sociales, la SOGB organise régulièrement des audits et des inspections sur les thématiques de l'environnement et du social.

b. Lutte contre le travail des enfants

La SOGB applique une tolérance zéro face au travail des enfants et toutes les mesures nécessaires sont prises pour lutter et prévenir ce fléau.

Dès 2007, la SOGB avait formalisé cet engagement à travers une note de service à l'attention de tous les employés. Cette décision et la politique sur le travail s'inscrivent en conformité avec les textes légaux et règlementaires de la Côte d'Ivoire, notamment le code du travail.

En 2019, cette volonté a été renforcée dans sa politique contre le travail des enfants, qui concerne aussi bien les employés de la SOGB que les sous-traitants et les fournisseurs.



△ Elèves de l'école d'Héké village

c. Lutte contre le travail forcé ou obligatoire

La SOGB s'engage fermement contre le travail forcé ou obligatoire. Le travail forcé ou obligatoire est fermement interdit par les lois ivoiriennes. Le code de conduite du Groupe Socfin engage ses plantations, notamment la SOGB, par la mention « **Socfin ne tolère pas le travail des enfants ou le travail forcé dans le cadre de ses activités ou de celles de ses sous-traitants et autres parties liées** ».

Nos engagements sont contenus dans la politique de lutte contre le travail forcé.

d. Lutte contre la corruption

Dans le code de conduite du Groupe Socfin appliqué à la SOGB, la lutte contre la corruption est un axe primordial. La SOGB et ses fournisseurs s'interdisent de verser directement ou indirectement une rétribution en espèces, en biens, en services ou sous toute autre forme à un représentant de l'État ou à un parti politique pour persuader le bénéficiaire d'user de son influence ou ne pas faire son devoir pour aider l'entreprise.

La SOGB demande à tous ses fournisseurs de référer à leur hiérarchie ou à la SOGB tout doute éventuel quant à la légitimité d'un paiement.

Nos principaux engagements concernent :

- Une concurrence loyale et ouverte envers ses parties prenantes ;
- Une tolérance zéro envers toutes les formes de corruption ;
- Une divulgation des rapports et documents en temps opportun, avec exactitude et véracité, conformément à la réglementation applicable et aux pratiques agro-industrielles acceptées ;
- Interagir pacifiquement avec les populations locales et interdire tout recourt à l'intimidation ou au harcèlement de la part des forces de sécurité.

e. Comportement anticoncurrentiel

Conformément au code de conduite et au code de déontologie (Sodimex), les employés doivent s'abstenir de pratiques limitant la concurrence et, dans le cas d'achats, s'assurer que les concurrents restent sur un pied d'égalité tout au long de la procédure d'achat.

f. Contributions sociales

La SOGB respecte les lois sociales applicables en Côte d'Ivoire et verse des cotisations au titre de la pension de retraite, des accidents du travail et des allocations pour congé de maternité à la CNPS. Tous les employés y sont déclarés, y compris les travailleurs journaliers.

La SOGB prélève les cotisations des employés sous-traitants, directement des factures de prestations afin de les reverser elle-même à la CNPS.

D'autre part, la Mutuelle des travailleurs de la SOGB (MUTRA), qui regroupe l'ensemble des employés, a pour rôle de favoriser l'entraide entre les membres mais aussi de proposer des prêts à faibles taux, pour le financement de projets individuels ou collectifs.

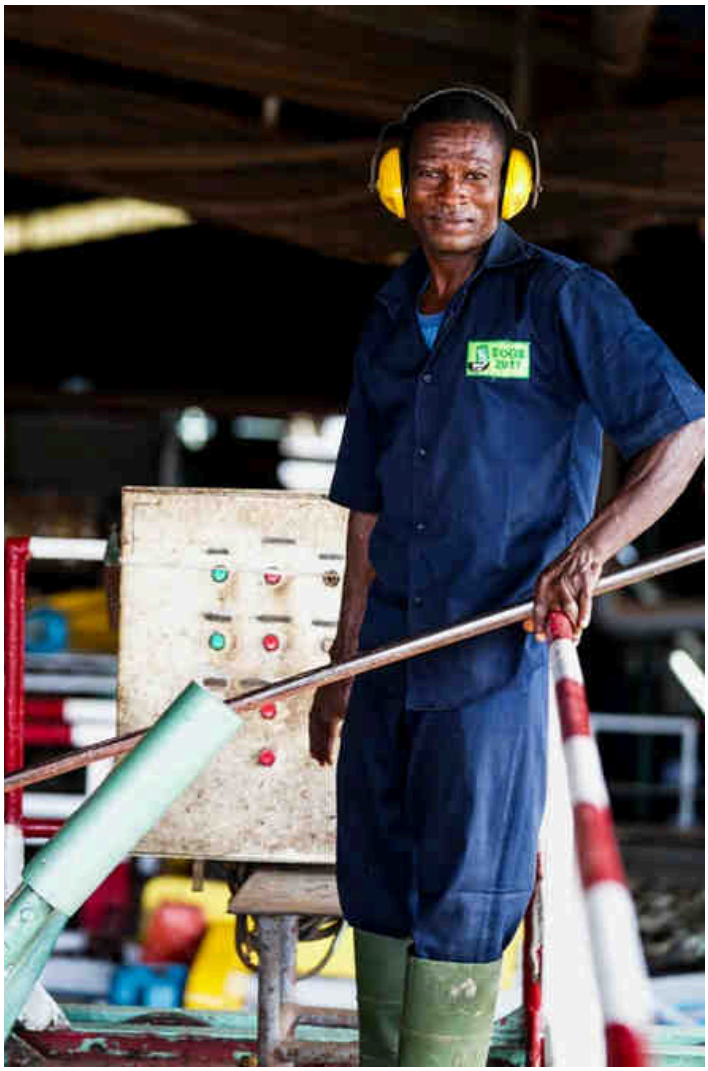
Elle a vu le jour en 1998 à l'initiative des employés de la SOGB. Ce projet est alors vivement soutenu par la Direction Générale qui a apporté les moyens nécessaires à sa concrétisation.

La MUTRA constitue l'un des piliers essentiels de la politique sociale de la SOGB. Elle participe à l'épanouissement des travailleurs notamment grâce à plusieurs actions : transport des élèves, gestion du foyer de l'internat de Béréby, prise en charge de 10% des frais médicaux en dehors de la SOGB pour les travailleurs et leur famille.

Enfin la SOGB prône la liberté d'association en assurant à l'ensemble de son personnel le droit de s'affilier ou de constituer un syndicat. Ainsi, à la SOGB le nombre de syndicats constitués est passé de 8 à 9 en 2022. Des réunions sont régulièrement tenues entre la Direction Générale et les représentants du personnel pour l'analyse des doléances et faire progresser des points particuliers.

g. Respect des lois du travail

Le respect des lois du travail est garanti par l'application du code du travail et par le libre accès des organismes étatiques chargés de faire appliquer la loi, en l'occurrence l'inspection du travail et des lois sociales.



△ Ouvrier de production à l'usine à caoutchouc de la SOGB

III.4 Fiscalité

a. Stratégie fiscale

Pour la SOGB, le paiement de ses impôts représente une part significative de sa contribution économique et financière au pays. Consciente de sa responsabilité, l'entreprise s'engage à payer sa juste part d'impôts au pays d'accueil de ses opérations, en conformité avec les lois et conventions applicables et conformément au code de conduite.

En ligne avec la politique d'investissement à long-terme de la SOGB en Côte d'Ivoire, notre politique fiscale est principalement axée sur la certitude et la durabilité. Une planification fiscale artificielle ou agressive ne serait pas compatible avec une approche durable.

L'entreprise paye ses impôts sur le revenu dans le pays dans lequel elle crée de la valeur, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'entreprise adopte une approche responsable de la gestion et du contrôle des questions fiscales, en s'appuyant sur des processus bien documentés et contrôlés. Elle s'appuie sur son capital humain en interne et sur ses conseillers extérieurs, tous 2 expérimentés et formés en permanence sur les questions fiscales tant au niveau local qu'au niveau international.

La gestion des risques fiscaux et les analyses liées au « Transfer Pricing » sont pleinement intégrées dans le processus global de gouvernance des risques de l'entreprise.

b. Gouvernance fiscale

La gestion des risques fiscaux et la mise en œuvre de la politique fiscale sont pleinement intégrées dans les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la SOGB sont structurés autour de son organisation à 2 niveaux :

- La Holding ;
- La Direction Générale et la Direction Financière et de la Comptablilité de la SOGB.

La Holding, avec l'assistance de ses experts en matière de fiscalité internationale, intervient dans la stratégie fiscale générale du Groupe Socfin, applicable et appliquée à la SOGB tel que décrit ci-dessus. Elle intervient également dans la gestion des risques fiscaux de l'entreprise pour ce qui concerne les transactions intragroupes en intégrant notamment les analyses liées au Transfer Pricing. La Holding continue de promouvoir et de mettre en place une politique Transfer Pricing conforme aux réglementations en vigueur reconnues au niveau international en organisant des chantiers de travail thématiques afin d'intégrer les obligations de ses filiales dans leurs pays d'accueil respectif.

La Direction Générale et la DFC s'appuient sur le capital humain de la SOGB et sur ses conseillers extérieurs, tous 2 expérimentés et formés sur les questions fiscales - tant au niveau local qu'au niveau international - pour l'application systématique et constante de la législation en vigueur dans le pays d'accueil. La veille fiscale et légale, ainsi que la communication avec les autorités fiscales du pays, permettent à l'entreprise d'attirer l'attention de la Holding sur tout changement dans la réglementation locale qui pourrait impliquer une mise à jour de la stratégie fiscale afin de poursuivre les activités dans le total respect des lois en vigueur, tant au niveau local qu'au niveau international.



△ Chef du Département Comptabilité Générale, Mme Odette M'Bra et son assistante

c. Implication des parties prenantes

La transparence est un facteur essentiel pour construire une relation de confiance avec nos parties prenantes.

Nous nous engageons auprès d'un large éventail de parties prenantes, et en particulier auprès des autorités fiscales, en temps voulu et de manière transparente. La SOGB collabore de manière transparente et professionnelle avec les autorités fiscales lors de leurs contrôles. A l'issue desdits contrôles, des actions immédiates sont menées lorsque les conclusions, fruits de dialogues fructueux entre les parties, sont partagées. Cette approche primordiale aux yeux de la société, constitue la base d'une relation constructive et durable.

L'entreprise s'engage à lutter contre toute forme de corruption et n'intervient pas dans le fonctionnement ou le financement des partis politiques. L'entreprise porte une attention particulière pour éviter toutes transactions, quelles qu'elles soient, avec les paradis fiscaux ou les pays non coopératifs à des fins fiscales.

Par ailleurs, l'entreprise, en tant qu'acteur majeur dans l'économie de la Côte d'Ivoire, mène une sensibilisation permanente de ses partenaires (clients, fournisseurs, parties liées, etc.) au respect de la législation fiscale en vigueur en Côte d'Ivoire, que ce soit en matière de taxe sur la valeur ajoutée, retenue à la source, enregistrement, etc.

III.5 Respect volontaire d'autres normes

a. RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)

1-0269-19-100-00

Depuis 2020, la SOGB s'est engagée dans une démarche de certification RSPO afin de faire reconnaître son huile de palme comme durable.

La SOGB partage pleinement la vision de la RSPO, qui promeut le respect de l'environnement, des communautés locales et de l'ensemble des parties prenantes, tout en garantissant, à travers ses Principes et Critères, un label de durabilité reconnu à l'échelle internationale pour l'huile de palme produite.

En 2022, la SOGB a obtenu la certification RSPO P&C pour ses 2 titres fonciers dédiés à la culture du palmier à huile (TF464 et TF467) ainsi que pour son huilerie. Elle a également décroché la certification RSPO SCC pour sa presserie et pour son terminal huilier de San Pedro.

Afin d'atteindre ces résultats, plusieurs procédures ont été mises en place, conformément aux exigences de la RSPO, couvrant à la fois les huileries, les plantations et les services supports.

L'audit de surveillance annuelle 4 (ASA4) a été réalisé du 9 au 13 décembre 2024 et s'est soldé avec aucune non-conformité.

b. Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)

Le règlement de l'Union Européenne publié en juin 2023 vise à interdire la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

Pour être en conformité avec cette règlementation, les produits exportés par la SOGB devront être « zéro déforestation », être conforme à la législation ivoirienne et avoir fait l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée.

La SOGB a mis en place des procédures afin de respecter cette nouvelle réglementation pour son activité concernant l'hévéa. **Aussi, à fin 2024, 90% de la production de caoutchouc de la SOGB est conforme à la règlementation RDUE.**



△ Ticket d'identification d'une palette de caoutchouc RDUE prête à l'exportation

c. ISO 14001

La SOGB est certifiée selon la norme ISO 14001 depuis 2017. Cette norme permet de s'assurer que le Système de Management Environnemental (SME) mis en place réduit les impacts environnementaux de l'entreprise et ce, dans une démarche d'amélioration continue.

Ces améliorations de la performance environnementale prennent en compte les obligations de conformité, l'atteinte des objectifs environnementaux et la prise en compte des besoins et attentes liés à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Afin d'y parvenir, la SOGB a établi, mis en œuvre et tenu à jour un SME.

Le dernier audit de suivi ISO 14001 s'est déroulé à la SOGB du 11 au 13 avril 2024. A l'issue de celui-ci le SME a été jugé conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2015 et efficacement mis en œuvre.



△ Réunion d'ouverture de l'audit de surveillance RSPO (ASA4) en décembre 2024

d. ISO 9001

Afin d'offrir un produit de qualité, conforme aux exigences de ses clients et aux exigences légales et réglementaires applicables, la SOGB a mis en œuvre un système de management de la qualité certifié selon la norme ISO 9001. Cette norme vise également à accroître la satisfaction des clients et à améliorer les performances globales de l'organisme. Le Système de Management de la Qualité (SMQ) est mis à jour et amélioré de façon continue.

Le SMQ de la SOGB dont le domaine d'activité est la « production de caoutchouc sec et expédition » a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme ISO 9001:2015 pour la première fois en 2017. Un 3ème cycle de certification valable jusqu'en 2026 a été entamé en 2023 avec le renouvellement de la certification.

Ainsi, la SOGB a été soumise, du 11 au 13 avril 2024, à son premier audit de suivi de la certification. L'audit a démontré une fois de plus l'efficacité et l'efficience du SMQ mis en place.

e. ISO 45001

La Santé et la Sécurité au Travail (SST) des employés de la SOGB représentent une priorité majeure pour l'entreprise. C'est pourquoi elle a pris des engagements concrets envers :

- L'analyse systématique des risques liés à la SST ;
- La prévention des accidents et des atteintes à la santé ;
- L'amélioration continue des performances en matière de SST.

Pour y parvenir, elle met en œuvre un système de management de la SST permettant de prendre en compte les exigences légales en la matière.

Afin de démontrer ses engagements dans ce domaine, la SOGB souhaite que son système de management de la SST soit reconnu selon la norme ISO 45001. Aucune échéance n'a encore été fixée pour cette certification mais le Comité de Santé et de Sécurité au Travail (CSST) tient compte des exigences liées à cette norme dans son management de la SST. Ainsi, la SOGB espère pouvoir formaliser le plus rapidement possible toutes les actions déjà entreprises dans ce domaine.

f. Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Hautes Valeurs de Conservation (HVC)

Une étude des zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC) a été réalisée en 2019 par l'organisme HCV Africa, agréé par la RSPO, sur l'ensemble de la concession de la SOGB.

Lors de cette étude, les équipes de chercheurs ont pu identifier les zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC), les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, les zones ripariennes le long des cours d'eau et dans les bas-fonds.

En avril 2023, HCV Africa a réalisé une étude de monitoring des zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et d'identification des drains. **Ces études s'inscrivent dans la volonté de la SOGB de produire une huile de palme durable en mettant en œuvre les Principes et Critères de la RSPO, et les exigences de la politique de gestion responsable du Groupe Socfin.**

Un plan d'action pour la prise en compte de ces zones HVC a été mis en place et intégré au plan d'action global de la démarche RSPO de la SOGB.

Une surveillance à l'aide de caméras-pièges a été mise en place début 2022 afin de vérifier l'état de la faune et de la flore observées lors des études HVC. Ces caméras ont permis à nos équipes d'écogardes de mieux analyser les mouvements des animaux mais également de surveiller les zones afin d'éviter toute forme de braconnage ou de pillage des forêts.

Elles ont également permis de confirmer la présence de buffles, de guibs harnachés, de céphalophes, de mangoustes et de bien d'autres espèces qui font partie de la diversité faunique de la SOGB.

g. Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) est réalisé par la SOGB dans l'ensemble des projets entrepris avec, ou à l'endroit, des communautés des villages riverains.

Une procédure relative au CLIP a été rédigée et est applicable aux communautés autochtones et autres communautés dans le cadre de l'identification et la réalisation des projets ayant un impact sur les communautés.

III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

Les différents fournisseurs de la SOGB sont tenus de respecter la politique de gestion responsable du Groupe Socfin adoptée par la plantation. Afin d'y parvenir, elle s'assure que sa chaîne d'approvisionnement soit totalement transparente et que ses matières premières soient traçables à 100%.

En 2024, les livraisons de matières premières (caoutchouc humide et régimes de fruits de palmier à huile) ont été traçables à 100% (identification des fournisseurs, géolocalisation des plantations et suivi des livraisons – Niveau 1).

a. Identification

L'identification des fournisseurs et la traçabilité des matières premières sont assurées par les départements en charge des achats de matières premières et de l'encadrement des plantations villageoises.

La base de données des fournisseurs de matières premières est systématiquement mise à jour et gérée par un système informatisé.



△ Audit de surveillance pour les certifications ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement)

+4 800
planteurs d'hévéas
ont livré à la SOGB en 2024

+70
planteurs de palmiers
ont livré à la SOGB en 2024

En 2024, ce sont plus de 4 800 planteurs villageois d'hévéas (dont plusieurs regroupés dans 4 coopératives), et 68 planteurs de palmiers à huile individuels et 5 coopératives qui ont livré leurs productions aux usines de la SOGB.

Les plantations de palmiers à huile se situent dans la zone autour de l'huilerie à une distance moyenne de 20 km. Les plantations d'hévéas, quant à elles, se situent dans 2 zones : la zone Béréby-Tabou, allant de San Pedro à Djouroutou (à 160 km de la SOGB), qui est la zone d'achat principale de la SOGB, et la zone de Touih-Meagui (à 130 km de la SOGB) où la SOGB a acheté environ 1 300 tonnes de fonds de tasse en 2024.

b. Transparence et achats équitables

Dans un souci de transparence avec ses planteurs partenaires, la SOGB communique et affiche les prix d'achat des matières premières à différents endroits dans l'entreprise et sur son site Internet. Les prix d'achat sont ceux fixés au niveau national par les structures en charge des prix des différentes filières. Les structures officielles concernant la filière agricole du palmier à huile sont l'AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) et pour l'hévéa, l'APROMAC (Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire).

La SOGB privilégie les achats directs aux planteurs villageois. **Ainsi, en 2024, un peu plus de 98% de ses achats ont été réalisés directement auprès des planteurs. Notons que :**

- La moyenne des superficies des exploitations est de 3 ha ;
- Les femmes représentent 8,40% des planteurs d'hévéas et 10,88% des planteurs de palmiers.

c. Prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement

La SOGB, à travers son programme d'encadrement des planteurs villageois, fournisseurs de matières premières, réalise des séances de sensibilisation et de formation pour la préservation de l'environnement et les droits sociaux fondamentaux.



△ Livraison de régimes de palmier à l'huilerie de la SOGB

Divers thèmes sont abordés tels que :

- Conservation de la forêt ;
- Santé et Sécurité au Travail (SST) et port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- Processus d'acquisition d'un titre foncier ;
- Usage règlementé des pesticides ;
- Interdiction du travail des enfants ;
- Respect du droit du travail ivoirien ;
- Conséquence de la mauvaise qualité du caoutchouc sur l'usinage ;
- Les systèmes d'exploitation compensateurs de la rareté et/ou de la cherté de la main-d'œuvre saigneur en milieu hévéicole (utilisation des basses fréquences de saignées).

Des inspections sont également régulièrement réalisées chez les principaux fournisseurs de régimes de palmiers afin d'évaluer la prise en compte des exigences environnementales et sociales de la SOGB dans leurs pratiques. **Tous les régimes identifiés comme issus de zones protégées ne sont plus acceptés à l'huilerie.**

Pour les planteurs d'hévéas, la SOGB utilise l'application RubberWay (développée par Michelin) afin d'évaluer la durabilité des pratiques de ses fournisseurs de fonds de tasse. Cette application est utilisée par les moniteurs de la SOGB qui encadrent les planteurs villageois dans les plantations environnantes. Cet accompagnement permet de mettre en application les bonnes pratiques agricoles et sociales en milieu villageois.

La SOGB utilise également une application développée en interne, appelée Nero. Elle permet d'assurer la traçabilité des achats et également, grâce à la géolocalisation des plantations villageoises, de pouvoir veiller à ce que ses approvisionnements en matières premières ne proviennent pas des zones protégées.



△ Étape de chargement des régimes de palmiers

III.7 Normes des clients

Les spécifications techniques des produits varient d'un client à l'autre.

Pour le caoutchouc, elles prennent en compte les caractéristiques techniques telles que la plasticité initiale, l'indice de rétention de la plasticité, la viscosité, les impuretés, les matières volatiles, etc. La conformité des produits à ces spécifications est vérifiée en interne dans notre laboratoire d'analyses avant toute livraison. Des certificats d'analyses sont joints aux produits livrés.

Depuis 2019, la SOGB s'est engagée à mettre en œuvre les politiques d'achats responsables de ses clients contenant leurs exigences environnementales et sociales. Ces dernières ont été intégrées au SMI (Système de Management Intégré) de la SOGB.



△ Caoutchouc en phase d'usinage

III.8 Évaluations par des parties tierces

Des contrôles sont effectués de façon périodique par les institutions étatiques en charge de la vérification du respect des exigences légales et réglementaires environnementales et sociales.

Ainsi chaque année, la SOGB est évaluée par différents ministères ivoiriens couvrant ses domaines d'activité.

En 2024, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), a réalisé une inspection de l'usine à caoutchouc, de l'huilerie ainsi que du centre de conditionnement du caoutchouc de la SOGB. L'équipe du CIAPOL a également visité les 2 systèmes de traitement des eaux usées par lagunage naturel.

[1] Rapport complet disponible sur le site de Earthworm Foundation : https://earthworm.org

Depuis 2017, le Groupe Socfin est membre de l'organisation Earthworm Foundation (EF). Ce partenariat a pour mission d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable sur le terrain. Earthworm Foundation a effectué une mission du 16 au 24 septembre 2024 à la SOGB afin de :

- Réaliser des investigations sur divers allégations ;
- Mettre en évidence des preuves factuelles relatives à chaque allégation (fondée ou non fondée) ;
- Formuler des recommandations d'amélioration.

La conclusion du rapport d'enquête[1] publié le 13 mars 2025, dispose que : « De manière générale, les communautés reconnaissent en la SOGB un partenaire de développement, ceci à travers les efforts qui sont faits en matière d'emploi et d'infrastructures sociales de base. La présence de la SOGB a favorisé la mise en place des plantations villageoises d'hévéas. Cette activité est une importante source de revenu pour la région ».

Sur la base de l'échantillonnage réalisé par l'équipe d'EF, 1 allégation a été classée comme non fondée, 2 étaient fondées, 1 était également fondée mais pas de la responsabilité de la SOGB, 6 étaient partiellement fondées et 3 ont été classées comme non déterminées car les informations disponibles au moment de la visite n'étaient pas suffisantes pour une prise de décision.

III.9 Plaintes et griefs

En 2024, la SOGB a enregistré 13 plaintes en internes et 1 plainte en externe (d'un membre des communautés riveraines) contre 36 plaintes en interne et 3 plaintes en externe en 2023.

Après enquête, il s'avère que 12 des 13 plaintes interne étaient fondées. Les 13 plaintes internes ont été résolues. La seule plainte externe n'était pas fondée. Elle était relative à une suspicion de pollution d'une rivière par les eaux traversant la concession de la SOGB.

Les plaintes internes sont reçues et examinées soit par le Département Développement Durable soit par la Direction des Ressources Humaines. À la réception, une enquête préliminaire est réalisée afin de vérifier le fondement de la plainte. Si elle s'avère fondée, elle est consignée dans un registre et une enquête plus approfondie est menée.

III.10 Adhésions et associations

La SOGB entretient de bons rapports avec les associations interprofessionnelles dont certaines sont citées ci-après :

- L'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (**APROMAC**) ;
- L'Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier (**UNEMAF**) ;
- La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (**CGECI**) ;
- L'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (**AIPH**) qui regroupe toutes les composantes de la filière à savoir : la Fédération Nationale des Coopératives de Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (**FENACOPAH-CI**), l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Palmiers de Côte d'Ivoire (**APROSAPCI**), le Groupement des Industriels Transformateurs d'Huile de Palme (**GITHP**).
- L'AIPH travaille également avec les acteurs opérant dans la recherche et le financement comme le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et le Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture du Palmier (Fer-Palmier).

À titre d'exemple, la SOGB, représentée par son Secrétaire Général en poste à Abidjan, participe aux différentes rencontres organisées par les associations mentionnées ci-dessus. La SOGB joue un rôle actif au sein du comité Développement Durable (DD) de l'AIPH qui s'est doté depuis 2022 d'une politique de développement durable et d'un manuel de durabilité.

Le Responsable Développement Durable de la SOGB, M. Jean-Roland Zedia, est membre et évaluateur du Comité DD de l'AIPH. A ce titre, il a participé, pour le compte de l'AIPH, à l'évaluation des performances DD des entreprises choisies au niveau des 3 collèges de l'AIPH (producteurs de régimes, usiniers de 1ère transformation et usiniers de 2ème transformation).

III.11 Objectifs et perspectives

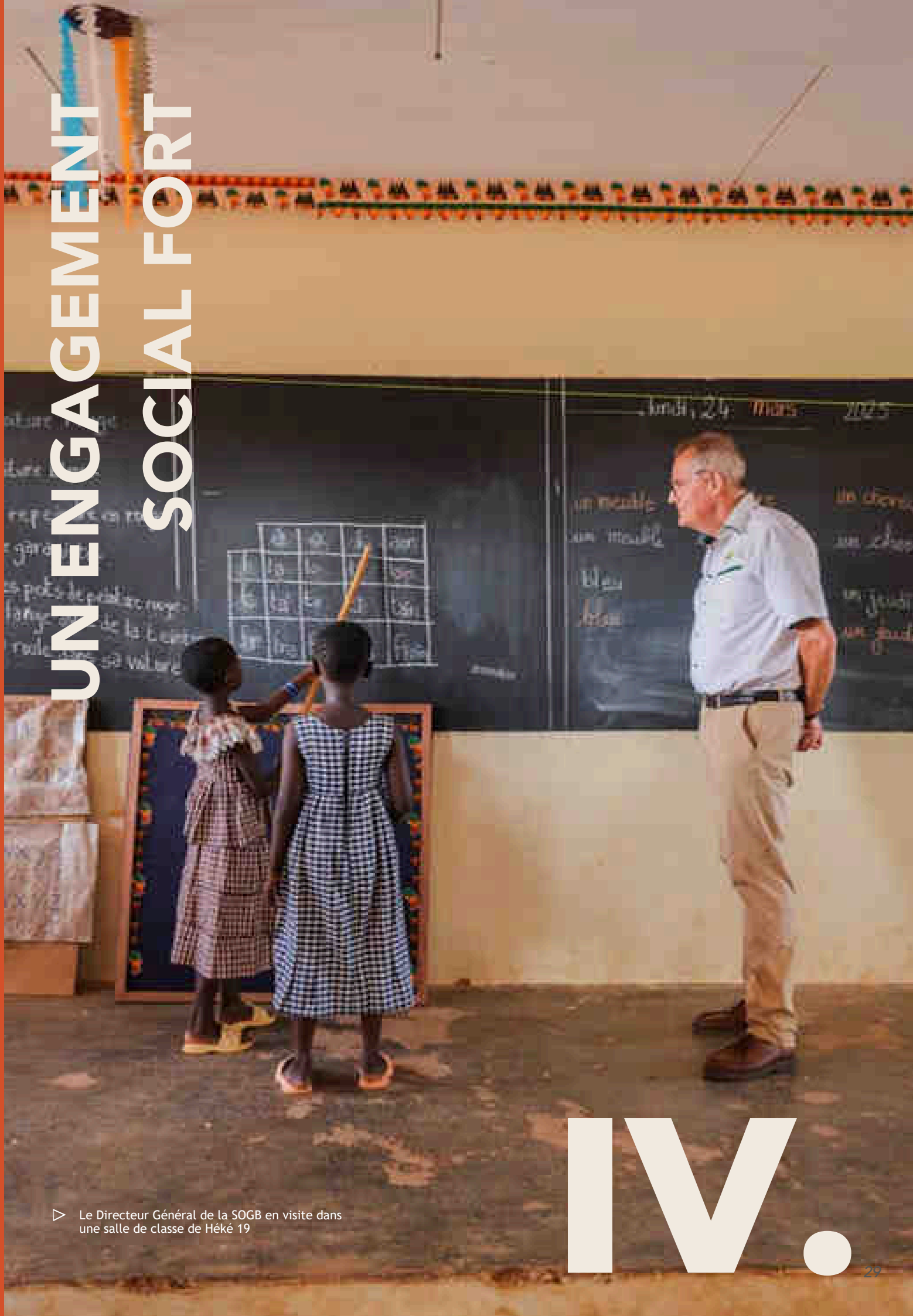
La SOGB s'est évertuée en 2024 à respecter ses obligations et à réduire ses impacts environnementaux et sociaux, consciente de l'importance d'un développement responsable guidé par une politique environnementale et sociale exigeante.

L'année 2025 sera une année cruciale puisque nous ambitionnons de renouveler notre certification RSPO (audit de renouvellement prévu en octobre 2025). Nous nous efforcerons également de respecter les exigences de nos autres certifications, de nos clients et des règlementations nationales



△ Vue aérienne d'un village agricole de la SOGB

UN ENGAGEMENT SOCIAL FORT



▷ Le Directeur Général de la SOGB en visite dans une salle de classe de Héké 19

IV.

IV.1 L'engagement social de l'entreprise

La SOGB travaille au quotidien pour que ses activités soient bénéfiques à tous, tout en préservant l'environnement.

Un des engagements de la SOGB auprès de ses travailleurs, est de leur fournir un habitat sécurisé avec les commodités telles que l'eau courante et l'électricité pour permettre à ceux-ci et à leur famille de bénéficier de conditions de vie adéquates.

23 villages répartis sur l'ensemble de la plantation sont destinés à loger les employés et leur famille. La population globale habitant sur le site de façon permanente, est de 25 500 personnes suivant un recensement interne effectué en fin d'année 2024.

La politique de construction de logements dans l'ensemble des 18 villages agricoles et les 5 villages de la Zone Industrielle et Résidentielle (ZIR) se poursuit chaque année. **En 2024, 1 314 millions FCFA ont été investis pour la construction et l'entretien des logements, dont la création de 84 nouveaux logements. La SOGB a aussi dépensé au cours de l'année 2024 plus de 3 060 millions FCFA, pour les infrastructures générales.**

Un budget spécial de 150 millions de FCFA a été mis en place pour la réhabilitation des anciens logements. Chaque année les logements d'un village sont entièrement rénovés c'est à dire : toute la menuiserie, les installations électriques, la peinture, etc.

Les villages sont équipés de dispensaires, de forages pour l'approvisionnement en eau potable et d'accès à l'électricité. Les coûts d'électricité sont pris en charge par la SOGB sur l'ensemble des villages agricoles, qui s'élèvent à 480 millions de FCFA et à 60 millions de FCFA pour la fourniture en eau potable. Chaque village agricole dispose également de terrains de football permettant des compétitions sportives, de centres récréatifs (paillotes), mais aussi de garderies pour enfants. **En 2024, 6 nouvelles garderies ont été construites pour un coût global de 53 millions de FCFA.**

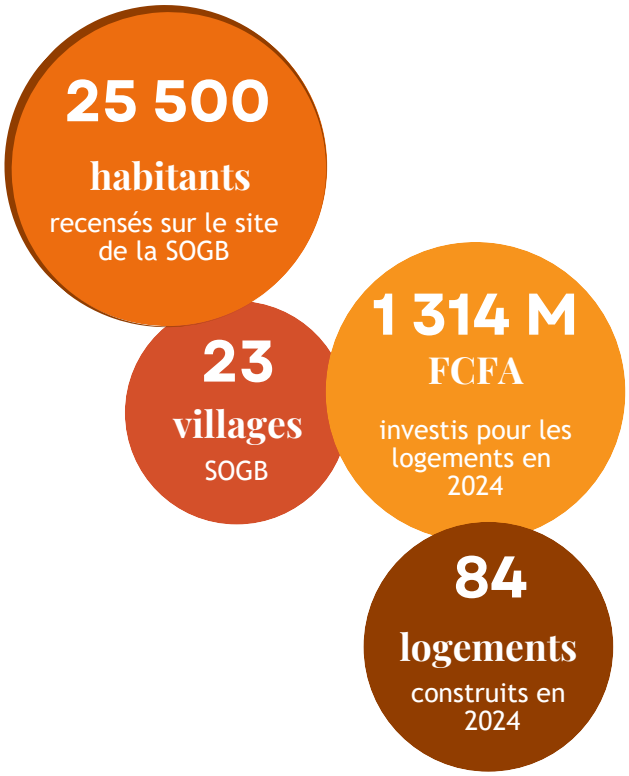
L'entreprise organise chaque année, un concours du village le plus propre et octroie des prix aux lauréats. L'équipe d'évaluation a remarqué les effets positifs d'un tel concours sur la propreté et la salubrité générale des villages. **En 2024, le concours a eu lieu en juillet et le village de Dolé 2 a remporté la compétition.**

L'objectif de la Direction Générale est non seulement, de créer une ambiance de vie agréable pour les populations, mais aussi de fidéliser ses employés.

> **Promouvoir l'Homme et valoriser la Terre,** est la devise de la SOGB. Par son engagement social ; la SOGB vise à améliorer les conditions de vie de ses employés, de leur famille et des communautés environnantes.



△ Nouveaux logements construits à la ZIR



L'engagement social de la SOGB c'est également la prise en charge médicale des travailleurs et de leur famille.

Le Centre Médical de la SOGB est composé d'une maternité, d'un service de pédiatrie, d'urgences, de radiologie, de laboratoires modernes d'analyses et de dépistage du VIH/SIDA, de chambres d'observation et d'hospitalisation (une trentaine de lits). Le Centre Médical est dirigé par un médecin du travail assisté par plusieurs infirmiers et de 2 sage-femmes pour une équipe complète de 91 personnes dédiée à la santé des habitants de la région.

Les frais médicaux des travailleurs permanents et de leur famille sont entièrement pris en charge par la SOGB, aussi bien au niveau des consultations que de la fourniture de médicaments ou d'analyses biologiques, et de tout autre soin disponible au Centre Médical de la SOGB. Des partenariats ont été tissés en 2022 avec des hôpitaux de premier niveau (CHU et CHR) pour la prise en charge rapide et sécurisée des travailleurs et de leur famille lorsque le plateau technique du Centre Médical ne peut prendre en charge un tel cas. Outre les CHR de San Pedro et le CHU d'Angré, en 2024, la liste des hôpitaux partenaires a été rallongée avec le CHR de Méagui et le CHU de Treichville.

Lorsque le plateau technique du Centre Médical est dépassé, le malade est référé dans un autre centre partenaire ou à défaut dans des cliniques privées. Dans ce cas, les soins sont pris en charge à 75% par la SOGB, 10% par la MUTRA et 15% à la charge de l'employé.

En **2024, les frais médicaux ont coûté à l'entreprise la somme de 1 035 millions de FCFA dont 50% sont liés aux frais de fonctionnement.**

Toujours sur le plan médical, la SOGB a réhabilité le bloc opératoire de son Centre Médical et, depuis janvier 2022, des interventions chirurgicales sont pratiquées, au profit des populations riveraines, lors des missions médicales humanitaires de l'ONG belge REVIVE.vzw à la SOGB.

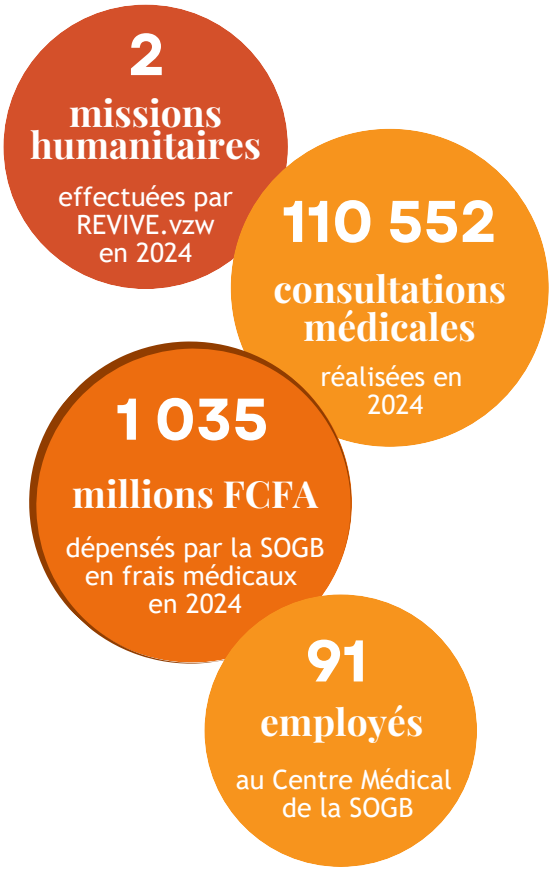


△ Centre Médical de la SOGB

Suite à la réhabilitation du bloc opératoire, la SOGB a également acquis un cabinet dentaire en 2023. Un dentiste vient une fois par semaine afin de soigner les employés.



△ Sage-femme de la SOGB en pleine séance de monitoring



IV.2 Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux

a. Ressources humaines

À fin 2024, la SOGB avait un effectif total de 9 619 employés dont 6 453 travailleurs permanents, 2 982 travailleurs journaliers et 184 sous-traitants.

Les étapes d'embauche à la SOGB se font suivant un processus strict de sélection permettant de respecter les compétences de chacun mais également de faire de la promotion en interne lorsque cela est possible. Les embauches pour les postes ne requérant pas de qualification spécifique, se font prioritairement au sein des effectifs des travailleurs journaliers ou via des missions de sensibilisation dans diverses régions proches de la SOGB.

Toute embauche est précédée d'une visite médicale pour certifier de l'état de santé et de la capacité du candidat à occuper le poste concerné. Un contrat de travail est établi pour tout type de travailleur conformément au code du travail, ainsi que l'ouverture d'un dossier administratif en vue des différentes déclarations à la CNPS.

Fin 2024, ce sont 1 092 femmes qui occupent des postes au sein de l'entreprise parmi les employés permanents, soit 17% de l'effectif total. Elles représentent 15% des cadres et 18% des agents de maîtrise.

Ces données s'expliquent par le domaine d'activité de l'entreprise qui est très physique car peu mécanisé. En effet, le secteur agricole est encore largement dominé par les hommes en Côte d'Ivoire, notamment pour les postes d'ouvrier (qui représentent 98% de l'effectif de la SOGB).



△ Secrétaire du Département Développement Durable



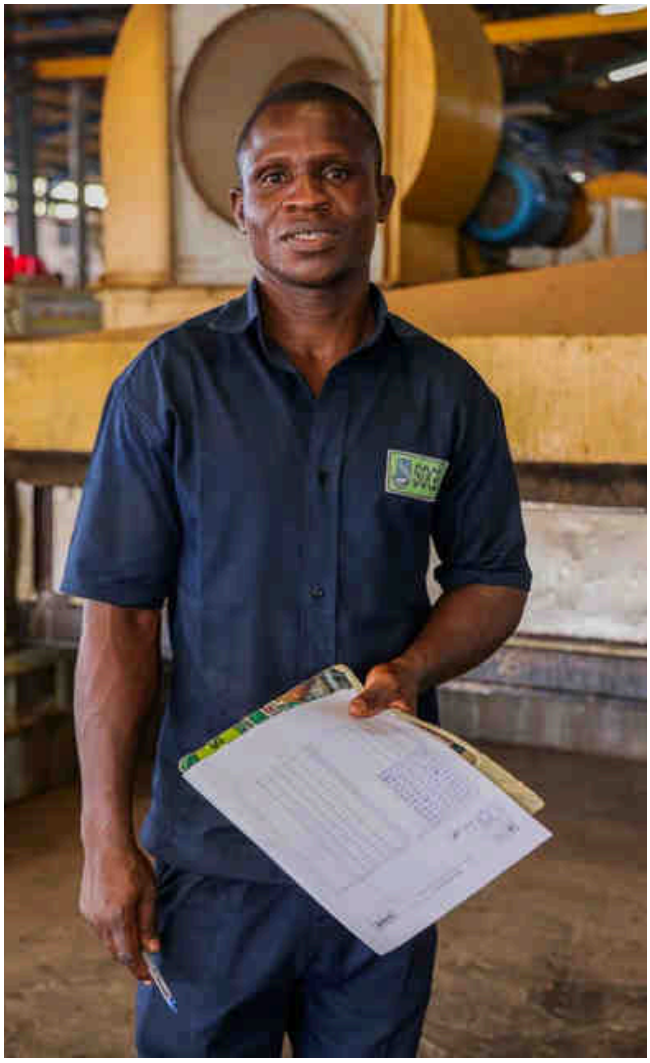
△ Employés du Département Développement Durable

On constate par contre que les emplois non permanents et saisonniers sont occupés majoritairement par des femmes. Elles représentent 74% des employés journaliers.

La SOGB veille à offrir la possibilité de travailler à toute personne désireuse d'obtenir un poste.

Répartition des effectifs permanents par département et par genre

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE (2024)			
	Hommes	Femmes	Total
Direction Générale	9	9	18
Ressources Humaines	33	27	60
Centres de santé	46	36	82
Agronomie	3 821	866	4 687
Industriel	911	57	968
Finance et administration	48	17	65
Développement durable et communication	32	6	38
Audits et techniques agricoles	215	59	274
Achats/ventes	32	7	39
Sécurité	214	8	22
Total	**5 361**	**1 092**	**6 453**
Total (%)	83	17	100



△ Ouvrier de production de l'usine à caoutchouc

Présentation des différentes structures d'embauche

Les différents types d'embauchés sont les employés permanents, les travailleurs journaliers et sous-traintants. Les employés permanents sont répartis en 3 catégories qui sont les cadres, agents de maîtrise, et enfin les ouvriers et manœuvres.

Pour les postes qui ne nécessitent pas de qualification, les embauches sont effectuées localement, la visite médicale détermine alors l'aptitude du candidat. Pour des postes à qualification, un test est organisé pour s'assurer des niveaux de compétence ou alors, le choix est fait à partir du vivier de stagiaires que la SOGB reçoit chaque année. En ce qui concerne les postes d'encadrement (cadres et agents de maîtrise), le candidat est soit choisi en interne, via une promotion, soit recruté via un appel à candidature au niveau national, par un cabinet de recrutement.

Quel que soit le mode de recrutement, la décision finale est toujours prise par la Direction Générale et la DARH.

RÉPARTITION DES EMPLOYES PAR CATEGORIE ET PAR GENRE (2024)

	Hommes	Femmes	Total
Employés permanents	5 361	1 092	6 453
> Cadres	52	9	61
> Agents de maîtrise	76	17	93
> Ouvriers et manœuvres	5 233	1 066	6 299
Travailleurs journaliers	784	2 198	2 982
Sous-traitants	166	18	184
Total	**6 311**	**3 308**	**9 619**
Total (%)	66	34	100

Intégration des jeunes dans le monde du travail : opportunités

La SOGB continue d'être une source d'opportunités pour les jeunes élèves et étudiants sortis des écoles et qui ont besoin de stage pour la validation de leur diplôme. De par la diversité de ses activités (agricoles, industrielles, ateliers mécaniques et maintenances, électromécaniques, etc.), **la SOGB a accueilli en 2024, 142 stagiaires pour des stages de fin d'études d'une durée de 3 à 6 mois.**

La SOGB offre également des opportunités d'emploi pour des jeunes non qualifiés. Il s'agit d'emplois de saigneurs et de récolteurs. Ces jeunes recrues sont formées dans les centres de formation pour saigneurs et récolteurs de régimes de la SOGB. Après leur formation, ils sont intégrés aux effectifs de l'entreprise et bénéficient de tous les avantages sociaux qu'offre l'entreprise. **Pour l'année 2024, ce sont un peu plus de 500 personnes qui sont passées dans les 2 centres de formation.**

RÉPARTITION DES EMPLOYES PAR AGE (2024)

	< 18 ans	18 - 29 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Total
Employés permanents	0	1 648	4 041	764	6 453
Travailleurs journaliers	0	1 122	1 719	141	2 892
Sous-traitants	0	44	117	23	184
Total	**0**	**2 814**	**5 877**	**928**	**9 619**
Total (%)	0	29	61	10	100



△ Ouvrières agricoles de la pépinière

Salaire minimum

Au niveau du salaire de base conventionnel, la grille interne pratiquée par la SOGB est supérieure à la conventionnelle du secteur d'activité qui est le secteur agricole.

A titre de comparaison, pour la 2ème catégorie, le salaire journalier conventionnel est de 865 FCFA/jour alors qu'il est de 1 658 FCFA/jour à la SOGB, soit presque le double. A ce salaire de base sont rajoutées des primes et des indemnités.

b. Protection des employés

La SOGB veille à la protection et au bien-être de ses employés.

Au sein de l'entreprise, ils sont protégés par les différents textes légaux et réglementaires ainsi que par les représentations syndicales, délégués du personnel et autre dispositifs mis en place par la SOGB. Les moyens de protection de l'employé sont repris dans le règlement intérieur et le code de conduite ainsi que plusieurs politiques mises en place et respectées rigoureusement.

c. Gestion des plaintes internes

La SOGB dispose d'une procédure de gestion des plaintes internes pour la communication et la négociation entre l'employeur, les employés et leurs représentants, ainsi qu'une procédure de gestion et de traitement des doléances.

Le mécanisme de gestion des plaintes internes est géré à plusieurs niveaux :

- Par l'intermédiaire des représentants du personnel sous forme de doléance ;
- Par la saisine du N+2 s'il s'agit d'une plainte concernant le N+1 ;
- Par la saisine du chef de village ou du chef de la sécurité s'il s'agit d'une plainte extra-professionnelle.

Le dialogue social est encadré par des discussions entre les représentants des employés et les responsables syndicaux d'une part et la Direction Générale d'autre part. Les rencontres ont lieu tous les 2 mois. Les dates des rencontres sont communiquées préalablement et les points de discussion sont déposés au moins une semaine à l'avance à la Direction Générale. Les discussions sont alors menées suivant l'ordre du jour et entérinées par un procès-verbal signé par toutes les parties. Le procès-verbal est consigné dans le cahier de doléances et diffusé à toutes les directions. Des tournées d'explications sont organisées par les délégués du personnel pour s'assurer d'une large diffusion.

d. Répondre aux besoins financiers des employés

Des mécanismes internes existent pour les revalorisations salariales. D'abord à travers les notations annuelles ainsi que le plan d'évolution lié à l'ancienneté. Au-delà de ces aspects classiques, des revalorisations, notamment au niveau des primes et indemnités sont pris en compte dès que nécessaire pour répondre aux exigences du marché, pour encourager un individu ou un groupe d'individus.

La SOGB octroie des « prêts véhicules » (voiture et moto) après analyse des demandes. Les travailleurs ne supportent pas d'intérêt sur le financement des véhicules puisqu'elle facilite l'accès des employés au travail.

Des mécanismes de prêts sont également disponibles grâce à la Mutuelle des Travailleurs (MUTRA) afin d'assister les employés lors d'événements heureux et malheureux, ou de les accompagner dans la réalisation de projets personnels.

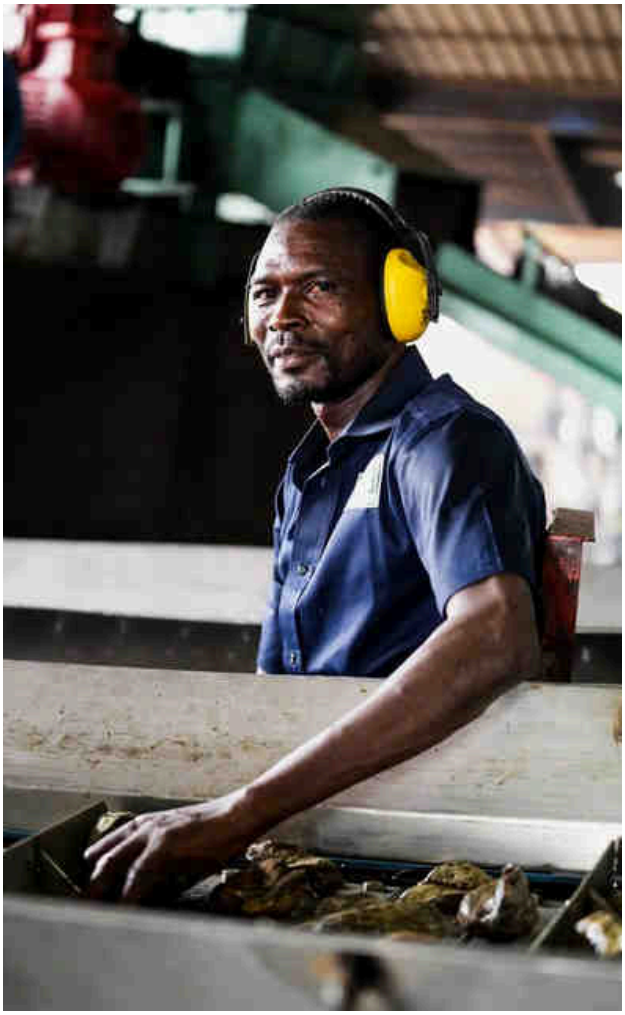
La MUTRA est chargée d'analyser et de prêter un montant aux employés y faisant la demande, mais ce, dans le respect des quotités cessibles. La SOGB y veille scrupuleusement pour éviter le surendettement.

e. Chiffrés clés des ressources humaines

Au 31 décembre 2024, la SOGB avait un effectif total de 6 453 employés permanents toutes catégories confondues ; ce qui représente une augmentation d'environ 3% par rapport à 2023. Le turn-over a baissé de 2 points pour se situer à 13,47% contre 15,59% en 2023.

Des déficits en main-d'œuvre agricoles sont toujours observés notamment pour les postes de saigneurs et de récolteurs. Malgré les efforts réalisés pour fidéliser la main-d'œuvre agricole, par exemple la revalorisation des salaires et le versement de primes, il est de plus en plus difficile de trouver des candidats pour les postes agricoles.

Dans les usines et ateliers, l'activité du secteur reste généralement stable. Toutefois, l'implantation d'usines concurrentes à proximité de la SOGB a entraîné de nombreux départs. Grâce au projet d'apprentissage du FDFP (Fonds de Développement de Formation Professionelle), achevé en 2024, une partie de ces postes a néanmoins pu être pourvue rapidement.



△ Ouvrier de production de l'usine à caoutchouc



f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés

Un plan de formation est mis en place chaque année en vue du renforcement des capacités des employés. **Au cours de l'année 2024 environ 295 personnes ont bénéficié d'une formation externe dans le cadre de 37 actions de formation. Ceci représente un coût total de 120 millions FCFA pris en charge par le FDFP.**

Des formations internes sont également suivies par nos employés, elles permettent d'améliorer les rendements et la bonne maîtrise de l'activité mais aussi de renforcer les capacités des travailleurs.

Les minutes de sécurité sont également dispensées pour maintenir les travailleurs en veille sur les aspects de la santé et la sécurité, avec pour objectif la réduction du nombre d'accidents du travail.

g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés

La liberté syndicale est bien effective à la SOGB qui compte à ce jour 9 syndicats. Chaque employé dispose de la liberté de s'affilier au syndicat de son choix sans aucune intervention de l'entreprise.

Aussi, d'autres formes d'associations existent et regroupent des employés ; ce sont notamment l'Association des Cadres et Agents de Maîtrise (ACAM), l'Association des Travailleurs de Section (garage), l'Union des Femmes de la SOGB et d'autres associations à caractère régional et ethnique.

Toutes ces associations sont régies par leurs propres textes et fonctionnent librement avec parfois l'octroi de subventions de la part de la SOGB lors des manifestations.

h. Retraite

Il existe un régime de retraite pour les employés géré par l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS). Le taux de cotisation pour la retraite est de 6,3% du salaire brut social pour le salarié et de 7,7% pour l'employeur.

Les salariés en fin de carrière sont informés 1 an avant leur date de départ à la retraite par courrier. Toutes les informations sur les documents à fournir pour la constitution de leur dossier de retraite leur sont communiquées à ce moment.

i. Évolution de carrière

Dans un souci de promotion sociale et d'adaptation à l'évolution technique et économique, des formations continues et de perfectionnement professionnel sont entreprises par la SOGB à l'égard de ses employés à travers le programme de formation (plan de formation FDFP) chaque année.

Les performances des salariés sont évaluées systématiquement chaque année à travers les notations annuelles sanctionnées par des avancements au mérite. Il existe d'autres types d'avancement en vigueur comme les avancements au mérite pour un travail exceptionnel, l'avancement par ancienneté (plan carrière BOEDT), des promotions internes, etc.

Les promotions internes pour les plus méritants sont également proposées chaque fois qu'un travailleur est jugé apte à accéder à un poste supérieur. Ces promotions sont presque systématiques pour les postes intermédiaires au niveau de l'encadrement en plantation et dans les usines, et quelquefois au niveau des cadres.

IV.3 Infrastructures à la disposition des employés

a. Au sein des villages

La SOGB dispose au total de 23 villages. Chaque village est administré par chef d'unité agricole (cadre) ou un assistant (agent de maîtrise) qui est épaulé par un chef de village agricole ou de quartier, aussi employé de la SOGB. Ils assurent le maintien de la propreté du village ainsi que son bon fonctionnement et le règlement des éventuels litiges.

Dans chaque village agricole, il y a des terrains de football, un centre de loisir avec une salle télévision ainsi que des jeux de société. Il y a également des espaces de commerces et des boutiques qui permettent aux travailleurs de disposer sur place de certains articles et autres produits de première nécessité. Dans chaque unité, se trouve une école primaire et une garderie.

Infrastructures personnelles des employés

La vocation de la SOGB est de loger l'ensemble de ses employés et leurs ayants droits dans des logements décents avec les commodités nécessaires : électricité, eau courante, latrine et cuisine. Elle met à leur disposition des logements construits en hydraform avec un aménagement respectant les normes d'hygiène et de salubrité en vigueur. Parmi les 23 villages de la plantation, tous sont équipés en électricité et eau courante.

Infrastructure de loisirs

L'animation des villages fait partie des préoccupations de l'entreprise. Ainsi, chaque village est doté d'un centre de loisirs ainsi que de terrains de sport. Des tournois sportifs, divers jeux, ainsi que des activités culturelles sont organisés pour maintenir la cohésion entre les habitants et créer un cadre de rapprochement entre les différents acteurs socio-professionnels.

Deux tournois de football sont organisés chaque année eu sein de la SOGB pour les équipes masculines et féminines. Le premier est un championnat inter-services qui commence au mois de mars et se termine en juin, chaque année. Les 8 premières équipes sont qualifiées pour la « Coupe DG » organisée au mois de juillet dont la finale se dispute traditionnellement le jour de la fête nationale le 7 août de chaque année.

La « Nuit du Sport » est une autre manifestation sportive incontournable à la SOGB. Il s'agit d'un événement organisé par l'ACAM, pendant lequel les participants s'affrontent dans divers disciplines toute la nuit : Maracana, natation, tennis de table, jeux vidéo, scrabble, awalé, etc.

Le concours du village le plus propre est organisé chaque année par le Comité de Santé et de Sécurité au Travail, pour promouvoir la salubrité dans les villages. Ce concours doté d'une prime de 4 millions FCFA et offre au gagnant le privilège d'accueillir les manifestations officielles pour la fête nationale.



△ Championnat annuel de football

b. Investissements réalisés

En 2024, la SOGB a consacré un budget de plus de 3 milliards pour les investissements non agricoles. Ces investissements concernent aussi bien le matériel roulant que de nouvelles constructions pour améliorer l'habitat des travailleurs, ou encore le matériel médical.



△ Réhabilitation de latrines à Héké 1

c. Mobilité

Le transport du personnel à l'intérieur de la concession est organisé avec des véhicules aménagés pour transporter les employés de leur lieu d'habitation vers leur lieu de travail et inversement. Certains agents sont également dotés de motos et de bicyclettes pour leur autonomie.

IV.4 Sûreté des personnes et des biens immobiliers

Une équipe assure la sécurité sur l'ensemble de la concession pour garantir la sécurité des biens et des personnes, en liaison avec les forces de sécurité nationale. À la tête de cette équipe, se trouve un Adjudant-Chef de la Gendarmerie Nationale formé aux différentes procédures judiciaires et garant des droits de tous ceux qui vivent sur le site de la SOGB.



△ Agents de sécurité de la brigade incendie de la SOGB

IV.5 Santé : un levier de développement

a. Politique de santé

La santé fait partie des principaux engagements de la SOGB. **L'objectif est de prodiguer des soins médicaux de qualité, accessibles à tous.**

La SOGB, dans le souci de préserver la santé de ses employés, a mis en place une politique sanitaire en conformité avec les textes réglementaires qui s'articulent autour de 3 axes majeurs :

- Prise en charge curative ;
- Politique de prévention ;
- Santé du travail.

Les consultations sont gratuites pour tous les employés de la SOGB et leurs ayants droits.

Le Centre Médical a enregistré 110 552 consultations en 2024, 515 accouchements et 881 femmes conseillées dans le cadre du planning familial.

En 2024, la SOGB a consacré un budget de 1 035 millions FCFA pour le domaine médical concernant les travailleurs et leur famille.

REVIVE vzw

Afin de contribuer à une meilleure santé des populations locales, la SOGB a signé un partenariat avec l'ONG belge REVIVE.vzw, spécialisée dans les missions médicales humanitaires dans les régions en développement, principalement en Afrique.

Depuis 2022, l'ONG REVIVE.vzw a effectué 5 missions humanitaires à la SOGB pendant lesquelles, les médecins bénévoles ont pris en charge gratuitement les patients des villages agricoles et des villages déplacés. Lors de ces missions, les patients bénéficient de soins spécialisés tels que des opérations chirurgicales, des consultations gynéco-obstétriques et des soins bucco-dentaires.

- **2021** : 60 interventions chirurgicales ont été réalisées ;
- **2022** : 78 interventions chirurgicales ont été réalisées ;
- **2023** : 138 interventions chirurgicales ont été réalisées et 105 consultations dentaires ;
- **2024 :** au cours des 2 missions réalisées (l'une en avril et l'autre en novembre) permettant de nombreuses consultations et opérations chirurgicales.

Prise en charge curative

La SOGB prend en charge tous les employés malades ainsi que leurs ayants droits au sein de ses infrastructures sanitaires et si nécessaire les réfèrent vers des centres externes spécialisés.

Les patients référés dans une structure de soins spécialisés, participent à hauteur de 15% des frais, la SOGB prend en charge 75%, le reste est pris en charge par la MUTRA (10%).

Politique de prévention

La politique de prévention vise à la sensibilisation des employés sur les principales maladies endémiques que sont le paludisme et le VIH, et à mettre à leur disposition, les moyens de prévention : distribution de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA) pour le paludisme et la distribution de préservatifs dans le cadre de la lutte contre le VIH, etc. La prévention des risques professionnels se fait par le Comité de Santé et de Sécurité au Travail.

Santé au travail

Afin de s'assurer de la bonne santé et de l'aptitude au travail de chaque nouvel employé, la SOGB organise des visites médicales d'embauche selon la prescription légale qui lui incombe. **En 2024, 1 096 personnes ont été examinées et 84,85% déclarées aptes.** Quant à la visite médicale annuelle des employés, elle est en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Les visites médicales particulières (ORL, ophtalmologie et celles des traiteurs) ont également eu lieu pour des postes de travail spécifiques qui présenteraient des risques professionnels au vu de l'analyse des risques effectuées par le Département HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement).

b. Personnel et infrastructures

Personnel

Le Centre Médical de la SOGB compte un effectif global de 91 personnes réparti de façon suivante :

- 1 médecin-chef,
- 6 infirmiers,
- 2 sage-femmes,
- 2 biotechnologistes,
- 1 assistante sociale,
- 26 aide-infirmiers,
- 7 matrones,
- 19 aides-soignants,
- 27 personnes d'autres services (agents de pharmacie, techniciens de laboratoire, agents d'entretien, etc.).



△ Médecin de l'ONG REVIVE.vzw après un accouchement

Infrastructures

La SOGB dispose de :

- **1 Centre Médical** à la Zone Industrielle et Résidentielle (ZIR) comprenant un pôle de médecine générale, de pédiatrie, des urgences, une maternité, un service de santé au travail, un service social et **31 lits pour les hospitalisations**. Il dispose également d'un laboratoire d'analyses et un service de radiologie pour les examens paracliniques, un cabinet dentaire et un bloc opératoire. Il dispose enfin d'une pharmacie pour la délivrance gratuite des médicaments aux travailleurs et ayants droits ;
- **3 dispensaires et 15 infirmeries** dans les villages agricoles avec 9 lits de mise en observation de jour ;
- **2 ambulances.**

c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)

Lorsque le plateau technique du Centre Médical de la SOGB est dépassé et qu'il faut référer le malade en externe, l'entreprise finance 100% des soins, mais 10% seront refacturés à la MUTRA et 15% au travailleur lui-même par de petits prélèvements mensuels sur sa fiche de paie. Cela est aussi valable pour les ayants droits du travailleur.

d. Prévention, détection et traitement des maladies

Prévention

La prévention comprend plusieurs volets et respecte le programme mis en place par le district sanitaire du Département de San Pedro. Elle concerne en priorité les personnes vulnérables. Ainsi, les enfants, les femmes enceintes, les femmes en âge de procréer et le personnel soignant bénéficient d'un programme de vaccination spécifique. **Au total en 2024, ce sont 5 260 enfants et 1 504 femmes enceintes qui ont reçus des doses de vaccins.**

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, **106 moustiquaires imprégnées ont été distribuées** au cours des différentes consultations prénatales.

Détection et traitement des maladies

En 2024, ce sont 110 552 consultations qui ont été enregistrées, dont 49,43% étaient destinées aux employés, 47,85% à leur famille, le solde aux populations riveraines et autres habitants de la région (commerçants, enseignants, planteurs villageois, etc.).

Le laboratoire d'analyses médicales contribue à la confirmation des diagnostics. Les pathologies fréquemment rencontrées sont : le paludisme (27,09%), les gastro-entérites (6,80%), les bronchopneumopathies (6,07%) et les dermatoses (2,53%). Le traitement se fait par la distribution gratuite de médicaments aux employés et leurs ayants droits.

En 2024, 28 cas de tuberculose ont été diagnostiqués et pris en charge gratuitement au Centre Médical.

La référence des pathologies graves se fait dans les grands hôpitaux des villes les plus proches ; soit à San Pedro ou à Abidjan.

Politique contre le VIH-SIDA

Afin de limiter au maximum la transmission de la maladie du VIH/SIDA, la stratégie de prévention de la SOGB repose sur le dépistage.

L'objectif « 3 x 95 » consiste à atteindre les taux de 95% de dépistage, de traitement et de suppression virale chez les personnes vivant avec le VIH, dans le but d'éradiquer l'épidémie d'ici 2030. La SOGB assure également une prise en charge globale et systématique des personnes vivants avec le VIH-SIDA. Pour cela, elle offre un soutien psychosocial aux personnes affectées.

En 2024, 1 027 personnes ont été conseillées et dépistées avec 24 personnes testées positives, soit une séroprévalence de 2,34%.

Le partenaire de mise en œuvre SEV-CI, soutient la SOGB dans sa lutte contre le VIH.

Il offre un appui dans le conseil et le dépistage, dans la prise en charge des personnes vivants avec le VIH/SIDA et dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant par la proposition systématique d'un test de dépistage aux femmes enceintes.

Consciente du fait que cette maladie puisse être source d'exclusion sociale, la SOGB applique certains principes fondamentaux afin que les personnes affectées par le virus ne soient pas discriminées sur leur lieu de travail. Elle condamne également toute mesure qui entrainerait une exclusion de l'employé au vu de sa situation médicale. Des sensibilisations sont faites afin de mieux faire connaître cette maladie et sa transmission.

313 personnes sont suivies sous ARV (Antirétroviraux) depuis le début des activités au Centre Médical de la SOGB en 2005.

e. Planning familial

Le planning familial offre plusieurs services d'accompagnement des personnes dont le contrôle et l'espacement des naissances.

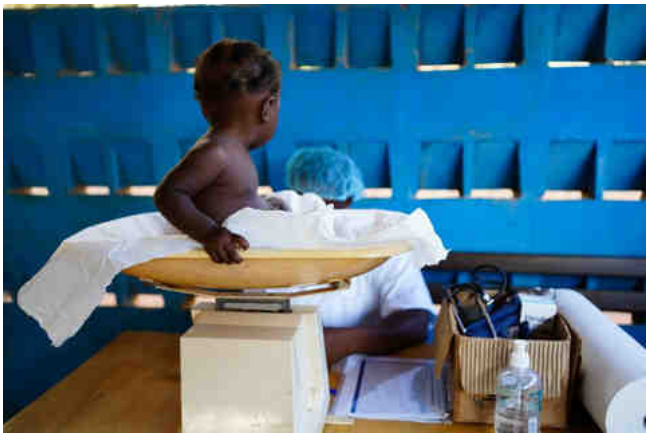
En 2024, nous avons enregistré la visite de 881 femmes qui ont bénéficié d'un moyen de contraception. Ce service ouvert à tous, accueille majoritairement des femmes pour des raisons médicales et sociales. Consciente que les femmes sont plus vulnérables face à l'accès aux soins de santé, la SOGB œuvre afin de faire évoluer le planning familial chaque année.



△ Patiente du Centre Médical de la SOGB

f. Collecte de données médicales

La collecte des données est réalisée dans les différentes sections de l'hôpital sous le contrôle des différents responsables. Une fois les données compilées et vérifiées par le médecin-chef, elles sont transmises à la Direction Générale, au district sanitaire de San Pedro et aux partenaires tels que AIBEF et SEV-CI. Cela permet aux différentes parties prenantes et à l'Etat de prendre les mesures et décisions nécessaires afin d'améliorer les soins de santé proposés à la population de la SOGB (programme de vaccination, programme de lutte contre le paludisme, programme mère-enfant, etc.).



△ Service pédiatrique du Centre Médical de la SOGB



△ Médecins de l'ONG REVIVE.vzw en pleine intervention chirurgicale au Centre Médical de la SOGB

g. Préparation aux situations d'urgences

Le Centre Médical de la SOGB dispose d'un défibrillateur pour la réanimation cardio-pulmonaire et d'un personnel formé à cet effet. De plus, le service des urgences dispose d'une salle d'urgences et de 31 lits d'hospitalisation afin de pouvoir accueillir les personnes nécessitant une aide médicale d'urgence. Nous disposons également de 2 ambulances sur la plantation pour les évacuations d'urgences.

IV.6 Soutien à l'éducation et à la formation

a. Politique d'éducation

La SOGB dispose de 14 écoles primaires et 1 école maternelle. La politique en matière d'éducation est de faire en sorte que tous les enfants en âge d'aller à l'école puissent y accéder et y avoir de bons résultats. Tous les enfants des employés ont accès aux écoles de la plantation gratuitement.



△ Enseignantes de l'école de Tiepé

b. Infrastructures et personnel

La SOGB construit les salles de classe, mais également les logements des enseignants, elle fournit aussi les équipements nécessaires aux écoles. Cependant, l'ensemble des enseignants sont des fonctionnaires de l'État affectés aux écoles de la région. À côté des enseignants fonctionnaires, il y a également quelques enseignants salariés de l'entreprise.

La SOGB compte actuellement : **14 écoles primaires pour 90 classes et 84 enseignants et 1 école maternelle avec 5 classes et 6 enseignants (dont 4 fonctionnaires d'État) et 6 garderies.**



△ Elèves de l'école de Héké Village

Les écoles de la SOGB ont accueilli 4 088 élèves en 2024, dont 1 985 filles soit 49% des effectifs contre 2 103 garçons soit 51%.

c. Soutien financier et dons aux écoles

En 2024, c'est un budget de 252 millions FCFA qui a été consacré au fonctionnement des écoles. Les axes prioritaires étant l'entretien des bâtiments, le transport des élèves, la fourniture en eau et en électricité.

Prêts scolaires aux parents

La SOGB, par le biais de la MUTRA, octroie des prêts scolaires aux employés pour des montants allant de 50 000 FCFA à 800 000 FCFA à des taux bas afin de leur permettre de mieux scolariser leurs enfants. En 2024, ce sont environ 100 millions de FCFA qui ont été distribués.

Transport scolaire des enfants

Les élèves sont transportés quotidiennement entre les écoles et leur domicile. Les élèves du primaire sont transportés par la SOGB et ceux du secondaire par les cars de la MUTRA moyennant une contribution des parents.

IV.8 Objectifs et performance

Les objectifs visés en 2025 en matière d'engagement social sont les mêmes que ceux entamés en 2024 :

- Poursuivre les travaux de construction des logements pour réduire le déficit et permettre aux non-logés de bénéficier de logements répondant aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- Poursuivre le programme de réhabilitation systématique des logements dans les villages agricoles ;
- Poursuivre les initiatives et actions validées dans le cadre du comité de réflexion et assurer la mise en œuvre de toutes les décisions arrêtées ;
- Encourager les populations des villages agricoles à travailler sereinement en poursuivant la création de garderies pour les enfants en bas âge ;
- Trouver des mécanismes pour stabiliser la main-d'œuvre ;
- Poursuivre la politique d'assainissement des villages par la mise en place d'un système de tri des déchets ménagers.

V.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS



△ Ouvrier de production à l'huilerie de la SOGB

V.1 Système de management de la sécurité

La SOGB s'est engagée dans une démarche de système de management en s'appuyant sur la norme ISO 45001:2018.

La Direction Générale a confié la responsabilité de la démarche du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) au chef du Département Développement Durable, M. Zedia, qui pilote l'ensemble des actions avec l'assistant SST et les relais sécurité désignés dans chaque service.

V.2 Politique de sécurité et de santé au travail

Depuis 2017, la Direction de la SOGB a établi une politique de Santé et Sécurité au Travail (SST). Les engagements contenus dans cette politique sont les suivants :

- L'amélioration continue du management et des performances concernant la SST ;
- La prévention des préjudices personnels et des atteintes à la santé ;
- La conformité aux exigences légales en la matière.

Cette politique de SST a été mise à jour en septembre 2024 avec 2 nouveaux engagements :

- Procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail à travers l'analyse régulière des conditions de travail ;
- Consulter et faire participer les travailleurs ou leurs représentants.

La mise en œuvre de la politique SST s'est poursuivie en 2024 avec la mise en application du plan de réduction des Accidents du Travail (AT) comme axe majeur. Des objectifs en matière de sensibilisation et réalisation des enquêtes à la suite des accidents ont été définis pour chaque service. **Une baisse de 5,79% des accidents du travail pour tous les employés confondus a été enregistrée en 2024.**



V.3 Comités de santé et sécurité au travail

Le Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST) de la SOGB est ainsi composé :

- Un Président (Le Directeur Général),
- Un chargé de sécurité,
- Le médecin de l'entreprise,
- Une assistante sociale,
- Un secrétaire du comité et son adjoint,
- Un chargé de formation,
- 18 représentants du personnel.

Le CSST a pour mission de :

- Veiller à prévenir les risques professionnels et à améliorer les conditions de travail des employés ;
- Procéder à des inspections régulières afin de s'assurer du bon fonctionnement des services de SST ;
- Informer les nouveaux embauchés des consignes de sécurité au travail ;
- Organiser des sensibilisations régulières en matière de SST ;
- Enquêter sur les accidents graves.

En 2024, des sensibilisations ont été réalisées par le CSST dans l'ensemble des unités agricoles en vue de réduire le nombre d'accidents du travail.

L'organisation de la première « Safety-week » est la grande nouveauté de 2024, en matière de SST. Les 3 et 4 juillet 2024, un programme complet de sensibilisations théoriques et pratiques a été dispensé à l'ensemble des employés. Les équipes les plus performantes en matière de sécurité ont été récompensées lors de la cérémonie de clôture.



△ Cérémonie de clôture de la Safety-week 2024

V.4 Analyse des risques

Une analyse des risques est réalisée chaque année par le Département Développement Durable en collaboration avec l'ensemble des directions pour l'ensemble des activités de la SOGB. Cette analyse des risques liés à la Santé et Sécurité au Travail (SST) permet d'identifier les risques significatifs liés à l'ensemble des activités.

Suite à cela, des mesures sont mises en place afin d'empêcher ou de limiter la survenue d'accidents ou d'incidents liés à la SST.

À l'issue de l'analyse réalisée en 2024, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis à jour et des actions ont été identifiées pour traiter les risques significatifs. La mise en œuvre de ces actions permet à la SOGB de réduire significativement la survenue des accidents et incidents de travail, et de garantir un environnement de travail sain pour l'ensemble de ses employés.

Le suivi de la mise en œuvre de ces actions est assuré par le Département Développement Durable qui est également chargé de l'évaluation de leur efficacité.

396 actions étaient inscrites dans le programme d'actions SST en 2024.

Ces actions étaient issues :

- Du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- Du plan de prévention ;
- Des observations des organismes externes (CNPS, CIAPOL…) ;
- Des observations constatées pendant les exercices incendies ;
- Des rapports d'enquêtes d'accidents du travail ;
- Les actions à la suite des séances de travail avec les prestataires (sous-traitants) et travailleurs de la SOGB ;
- Des axes de la politiques SST ;
- Du plan de la Santé et Sécurité au Travail.

239 actions ont été réalisées sur les 396 actions prévues, soit avec un taux de réalisation de 60,35%.

Les actions non réalisées seront reprogrammées en 2025.



△ Employé du laboratoire agronomique avec ses EPI

V.5 Programmes et plans (existants et développés cette année)

Afin de répondre au mieux aux objectifs en matière de sécurité au travail, la SOGB a mis en place un programme relatif à la Santé et à la Sécurité au Travail. Le programme d'actions 2024 intègre les actions issues :

- Du programme de prévention du CSST ;
- Du plan de SST ;
- De l'analyse des risques liés à la SST ;
- Des inspections SST internes et externes (CNPS, CIAPOL...) ;
- Des audits SST internes et externes ;
- Des actions des rapports d'analyse des AT ;
- Les recommandations des structures et cabinet externe (ANTICIP...), etc.

V.6 Réalisations

Ci-dessous quelques réalisations de l'année 2024 en matière de SST :

- Réalisation des simulations d'incendies à l'huilerie et à l'usine à caoutchouc ;
- Organisation de la première édition de la Safety-week ;
- Enquêtes et analyses des causes des accidents du travail survenus au cours de l'année 2024 ;
- Formation des sauveteurs secouristes sur les techniques de secours en cas d'urgence ;
- Acquisition de moyens supplémentaires de lutte contre les incendies tels que des robinets, une alarme d'évacuation à l'usine à caoutchouc et le remplacement de certains extincteurs ;
- Formation des équipiers de première intervention sur l'utilisation des extincteurs ;
- Pose d'affiches illustrant les bonnes pratiques de travail et des consignes de sécurité, dans les services concernés ;
- Pose de panneaux de limitation de la vitesse sur les axes routiers au sein de la concession de la SOGB ;
- Mise en place de registres de recueil d'accidents ou presqu'accidents dans toutes les directions ;
- Pose des panneaux « 12 règles d'or sécurité » dans les usines et les ateliers ;
- Evaluation du CSST par la CNPS.

V.7 Formation et sensibilisation

Au cours de l'année 2024, 684 personnes nouvellement embauchées ont bénéficié d'une séance d'induction en Santé, Sécurité et Environnement (SSE), soit un taux de réalisation de 74% par rapport aux prévisions annuelles. Ces sessions ont permis d'informer les nouveaux employés sur les règles générales de sécurité applicables sur les sites, les comportements à adopter face aux risques, les procédures d'urgence et de premiers secours et sur les valeurs de l'entreprise en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Cette démarche d'intégration contribue à renforcer l'adhésion de tous à la culture de sécurité et à réduire le risque d'accidents. Les sensibilisations continues demeurent un pilier de la stratégie de prévention. Elles sont organisées sous forme de "minutes sécurité", une fois par semaine, et sont essentielles pour rappeler les règles en matière de SST.

Après chaque accident de travail, une analyse approfondie des causes est réalisée. Les enseignements tirés de ces analyses servent à orienter un thème de sensibilisation spécifique, diffusé durant la semaine suivant l'incident. Cette approche réactive favorise la prévention de la récurrence des mêmes types d'accidents. Au cours de l'année, plusieurs thématiques ont été traitées dans le cadre des minutes sécurité, notamment :

- Les risques chimiques ;
- Les risques de brûlure ;
- Les risques de blessure ;
- Les risques liés aux équipements de travail ainsi que d'autres sujets connexes relatifs à la sécurité comportementale et à la prévention des accidents.

En 2024, 932 séances de "minute sécurité" ont été organisées dans l'ensemble des services. Elles ont permis de sensibiliser tous les travailleurs, toutes catégories confondues.

V.8 Surveillance médicale

Une surveillance médicale des travailleurs est effectuée à l'embauche afin de vérifier l'état général du futur travailleur et de s'assurer qu'il est apte à effectuer le travail pour lequel il postule. Chaque année, une visite médicale est organisée pour l'ensemble des travailleurs de la SOGB, peu importe le secteur d'activité.

Dans le cadre de notre politique de gestion du personnel, nous mettons en œuvre des mesures de surveillance médicale renforcée pour les employés en situation de handicap, les femmes enceintes ou allaitantes, lorsque cela s'avère nécessaire. Par exemple, les femmes enceintes qui pourraient être exposées à des produits phytosanitaires sont affectées à d'autres tâches pour éviter tout risque.

V.9 Monitoring

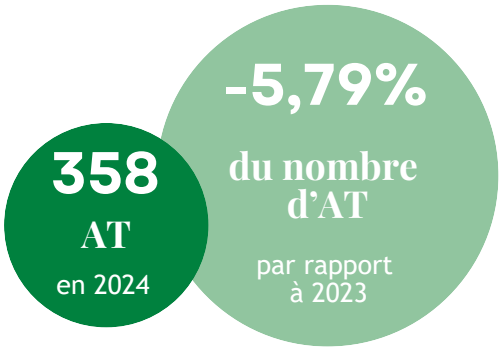
Le monitoring du programme annuel de Santé et de Sécurité au Travail est réalisé par l'assistant en SST.

Les indicateurs SST sont mesurés, suivis et communiqués tous les mois par le DDD aux services concernés.

V.10 Nombre d'accidents

En 2024, 358 accidents du travail ont été enregistrés pour l'ensemble des activités de la SOGB, incluant tous les employés, c'est-à-dire : permanents, travailleurs journaliers et sous-traints.

Nous enregistrons donc une baisse de 5,79% du nombre d'accidents par rapport à ceux enregistrés en 2023.



À travers le CSST et le DDD, tous les accidents liés au travail sont analysés et des actions sont proposées pour prévenir d'autres accidents similaires.

Cette baisse importante du nombre d'accidents du travail s'explique par la mise en place d'un plan de réduction des AT depuis 2020 invitant chaque direction à rédiger un rapport d'enquête lorsqu'un accident du travail survient afin de pouvoir mettre en place des actions correctives.

Nous observons ainsi la mise en place plus fréquente d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) à certains postes de travail permettant de réduire drastiquement les accidents du travail. Par exemple, en 2024 les récolteurs palmiers ont été équipés de gants de protection anti-coupure comme en 2023 afin de réduire les cas de blessures à la main. Une baisse importante des blessures aux mains liées à leur activité a alors été observée.

De plus, des relais sécurité ont été identifiés dans chaque service pour animer les sensibilisations et remonter toutes les situations dangereuses qui pourraient occasionner des accidents du travail.

En 2025, des objectifs seront fixés pour l'ensemble des directions et des indicateurs clés de performance seront déterminés. Les chefs d'équipes seront évalués mensuellement sur la base de ces indicateurs. Aussi, un accent sera mis sur la sensibilisation et l'application stricte des consignes de sécurité sur les différents lieux de travail.

V.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail

En 2024 Le taux d'accidents (par 100 employés) par 200 000 heures de travail est de 2,84 toutes catégories d'employés confondues.

Comparativement à l'année précédente nous observons une baisse de 1,59%. Cette baisse est le résultat de la mise en œuvre efficace des actions identifiées dans le plan de réduction des AT.

La SOGB s'engage à poursuivre ses efforts dans cette voie et à encourager les différents départements à continuer dans la réduction des AT au niveau de ses activités.

Aussi, pour année 2025, la SOGB s'est engagée à fixer des KPI (indicateur clé de performance) pour l'ensemble des directions et mettre en place une veille en matière de Santé et Sécurité au Travail.

Les chefs d'équipes seront évalués mensuellement à travers les KPI (taux de fréquence). La SOGB se donne pour objectif de poursuivre dans son élan de réduction des AT et promouvoir la SST à tous les niveaux.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Accidents du travail déclarés par l'ensemble des directions de la SOGB (incluant tous les accidents mineurs)

2023	2024
380	358

Une baisse de 5,79%



Debriefing après une simulation d'incendie à l'huilerie par le responsable SST

V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement

Toutes les personnes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement sont informées des règles de la SOGB en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement au sein de la plantation. Des séances de sensibilisations sont réalisées auprès des planteurs villageois ainsi que dans le cadre de projets de plantation avec les communautés villageoises.

Quant aux sous-traitants, des contrats sont signés par les 2 parties afin de respecter l'ensemble des règles émises par la SOGB. Dans le cas où un prestataire ne respecterait pas son engagement, une cessation des activités avec ce dernier peut avoir lieu. Les employés sont régulièrement informés des différents risques identifiés pour chaque poste de travail au sein de la SOGB et des mesures de prévention à respecter afin d'éviter tout accident.

V.13 Évolution dans le temps

Il ressort de l'analyse des données qu'il y a eu une baisse des déclarations d'accidents du travail en 2024. La bonne mise en œuvre des plans d'action permet une réduction importante de ces derniers.

Aussi, chaque mois, les indicateurs de performance (taux de gravité, taux de fréquence, indices de gravité et indices de fréquence) sont communiqués à l'ensembles des directions. Les directions avec des indicateurs élevés font l'objet de contrôles à travers les inspections et audits SST.

V.14 Objectifs pour l'année prochaine

Pour 2025, afin de continuer à assurer la sécurité des employés, l'objectif principal est de réduire de 10% les accidents du travail. Pour y parvenir, nous poursuivons le travail de prévention et de sensibilisation autour des thématiques de SST. Nous avons également pour objectifs :

- D'atteindre un taux de 100% d'induction des nouveaux employés ;
- De renforcer la qualité et la régularité des "minutes sécurité" ;
- D'étendre les thématiques abordées aux risques psychosociaux et à la santé au travail.

▽ Ouvrier de production de l'usine à caoutchouc



VI.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

△ Aire protégée de la SOGB

VI.1 Système de gestion de l'environnement

La préservation de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles font partie des ambitions de la SOGB pour développer une agriculture tropicale responsable.

Pour ce faire, elle a mis en place un Département Développement Durable qui assure la gestion de l'environnement, y compris la biodiversité, l'eau, l'énergie, les émissions, les effluents et les déchets sur l'ensemble de la plantation, le tout encadré par la norme ISO 14001.

Ce département veille également au maintien en conformité de la SOGB aux exigences de la RSPO, dans le but de produire une huile de palme durable. Cette certification s'applique sur : la chaîne d'approvisionnement (SCC) et sur les Principes et Critères (P&C).

Des audits internes sont régulièrement effectués afin d'évaluer la conformité aux exigences légales et normatives en matière d'environnement mais également de vérifier l'amélioration des engagements dans ce domaine.

VI.2 État des certifications en cours

Depuis 2017, la SOGB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME) selon la norme ISO 14001. Les phases des audits de certification ont été réalisées pour l'ensemble des activités hévéas et palmiers. Un audit de surveillance a été réalisé avec succès en avril 2024, et les certificats ont été confirmés pour le cycle de certification en cours d'une durée de 3 ans.

Depuis 2022, la SOGB a étendu la certification RSPO P&C à l'ensemble de sa plantation. Les efforts déployés par les équipes pour se conformer aux Principes et Critères de la RSPO pour la culture du palmier à huile contribuent positivement à la durabilité des activités liées à l'hévéa et anticipent les exigences de la plateforme GPSNR, dont le Groupe Socfin est membre fondateur.

La SOGB a officiellement étendu son certificat RSPO, depuis 2023, à l'ensemble des activités palmiers de la plantation. Le renouvellement de ce certificat est prévu pour l'année 2025.



△ Vue d'une piste de la SOGB

VI.3 Politiques

a. Eau

L'eau est une ressource indispensable pour les activités de la SOGB. Elle est utilisée à la pépinière pour l'arrosage des plants, à l'huilerie pour la cuisson des régimes de palmier à huile et à l'usine à caoutchouc pour le lavage de sa matière première et l'usinage.

Les eaux usées issues des activités des usines sont traitées par un système de traitement par lagunage. La SOGB fait un suivi rigoureux de sa consommation d'eau afin d'éviter le gaspillage de cette ressource qui est certes renouvelable mais pas illimitée. Par exemple à la pépinière, chaque plant reçoit la quantité d'eau nécessaire à sa croissance.

La SOGB fournit de l'eau potable à chaque habitant de sa concession au moyen de forages et de systèmes de traitement appropriés. L'eau potable fournie dans les villages, grâce à des forages ou des puits, est régulièrement contrôlée afin de garantir sa potabilité.

Les forages sont préservés par des périmètres de protection afin de prévenir des éventuelles pollutions liées aux activités. Les agents du laboratoire de l'huilerie, qui ont reçu en 2022 une formation relative à l'analyse des eaux usées, réalisent des contrôles en interne. Ainsi, chaque mois, des analyses sont effectuées sur les effluents des bassins de lagunage de l'huilerie. Ces résultats d'analyses des eaux des bassins de lagunage de l'huilerie, permettent de surveiller la conformité des eaux rejetées dans le milieux naturel aux lois ivoiriennes.

Pour ce qui est de l'analyse des eaux destinées à la consommation humaine, les analyses trimestrielles qui ont débuté en 2023 se sont poursuivies en 2024.



b. Protection du sol

Afin de protéger nos sols et de maintenir leur fertilité, des analyses de sa qualité sont réalisées par le laboratoire de diagnostic agronomique en vue de déterminer leurs besoins réels en éléments nutritifs mais aussi de surveiller différents paramètres environnementaux afin de prévenir des éventuelles pollutions.

Comme les années précédentes, diverses analyses ont été réalisées par le laboratoire de diagnostic agronomique de la SOGB en 2024.

Les résultats de ces analyses ont permis d'orienter des bonnes pratiques agricoles de la SOGB qui assurent la protection des sols par l'utilisation raisonnée des engrais et des pesticides. De plus, notre politique « zéro burning », l'utilisation de plantes de couverture et le planting en courbes de niveaux contribuent à la préservation des sols.

Aussi, des zones forestières ont été identifiées comme « aires protégées » depuis plus de 10 ans au sein de la concession. Ces zones sont non plantées et surveillées par une équipe de 14 écogardes.

c. Gestion des déchets

Afin d'assurer une bonne gestion des déchets produits par la SOGB, les documents mentionnés ci-dessous ont été mis en place :

- Plan de gestion des déchets ;
- Procédure de gestion des déchets ;
- Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) ;
- Registre des déchets ;
- Fiche de suivi de l'enlèvement des déchets ;
- Registre de réception des déchets ;
- Registre de suivi des déchets ;
- Registre de suivi des déchets incinérés ;
- Registre de suivi des déchets mis en décharge ;
- Tableau synoptique des déchets ;
- Cartographie des déchets de la SOGB.

Dans la mise en œuvre du plan de gestion des déchets, un ordre de priorité a été établi allant de la prévention à la concentration afin de privilégier la valorisation par rapport à l'élimination.

Un tri des déchets est réalisé au niveau des différents services ainsi qu'à la déchèterie de la SOGB, permettant de valoriser une plus grande quantité de déchets.

Comme en 2024, le projet de tri des déchets ménagers s'est poursuivi à la ZIR et dans 2 villages pilotes. Ce projet a permis de trier les déchets ménagers en plusieurs catégories :

- Déchets plastiques ;
- Déchets métalliques ;
- Déchets en verre ;
- Déchets verts.

Les filières de valorisation de ces déchets ont été identifiées. Ces déchets sont recyclés par des organismes externes, agréés par le CIAPOL, de diverses manières : ustensiles, outils, pavés, etc.

Chaque semestre, un rapport des déchets de la SOGB est rédigé et communiqué au Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

Depuis 2021, la SOGB a mis l'accent sur la sensibilisation des employés pour le tri des déchets dans les villages dans lesquels ils disposent de box de tri. Ces derniers ont été sensibilisés aux bienfaits du tri et sur la manière dont ils doivent trier leurs déchets ménagers. Ils ont également appris à entreposer leurs déchets dans les box conçus à cet effet.

Comme en 2023, la SOGB a réhabilité en 2024 plusieurs box de tris de déchets dans les villages de la ZIR.

Les employés des différents ateliers de la SOGB ont également été formés au tri des déchets industriels générés par leurs différentes activités (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, ferrailles, pneus usagés, etc.).

Il y a également en cours d'étude des projets de compactage et de valorisation des sachets plastiques sous diverses formes.

d. Protection et amélioration de la biodiversité

La SOGB a sur sa concession des poches de forêts protégées dont la superficie totale est passée de 2 648 à 3 512 hectares en 2023. Cette superficie est restée la même en 2024.

Pour la préservation de ces blocs de forêt, la SOGB emploie une équipe d'écogardes dont l'effectif est passé de 8 à 14 en 2024.

Elle utilise également des outils tels que les cameras-pièges et le GPS. Grâce à ces caméras, certains animaux sont observés tels que des buffles, des guibs harnachés et des céphalophes noirs.

Des études (notamment HVC) ont montré la présence d'espèces menacées au sein des blocs de forêt de la concession de la SOGB telle que le chimpanzé Pan troglodytes verus, classé comme espèce en danger. Deux espèces classées comme vulnérables ont également été observées dans la plantation : le pangolin commun (Phataginus tricuspis) et le cercopithèque (Cercopithecus diana). Trois espèces de la catégorie quasi-menacée, à savoir : le céphalophe bai (Cephalophus dorsalis), le cercocèbe fuligineux (Cercocebus atys) et le colobe vert Procolobus verus ont également été recensées.

Le potentiel faunique exceptionnel de ces poches de forêt a motivé la SOGB à engager des démarches auprès des autorités ivoiriennes afin d'ériger ces espaces au statut de RNV (Réserve Naturelle Volontaire).

e. Émissions atmosphériques et air ambiant

Afin de réduire la pollution par les rejets atmosphériques et permettre une bonne diffusion dans l'air, des mesures ont été prises dès la conception des cheminées des usines, spécifiquement celles de l'huilerie. Pour ce faire, des pièges à particules ont été installés.

Aussi, une surveillance de la qualité des rejets atmosphériques est assurée par la réalisation d'analyses des rejets, conformément aux exigences des arrêtés d'autorisation de chacune des usines de la SOGB.



△ Bassins de lagunage servant à l'épuration des eaux usées de l'usine à caoutchouc

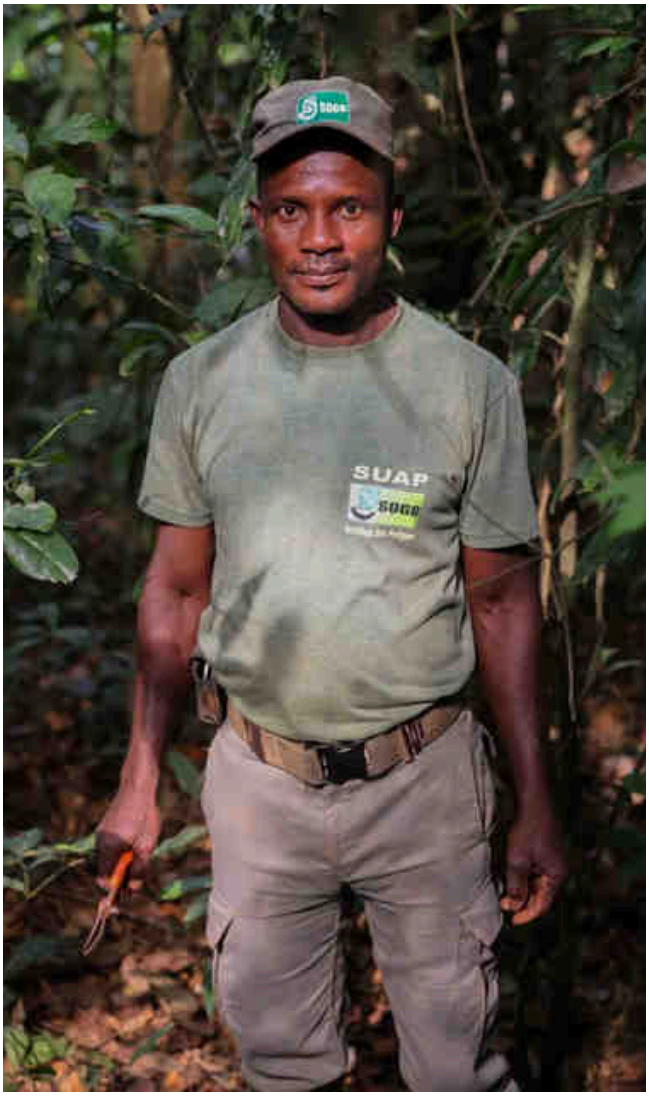
f. Matières consommées

Les matières consommées sont essentiellement :

- L'eau pour l'arrosage des plants à la pépinière, le process industriel dans les usines et la consommation humaine ;
- La latérite pour le reprofilage des routes ;
- Les engrais ;
- Les produits phytosanitaires ;
- Le carburant.

Les besoins en matières consommées sont déterminés et surveillés, permettant ainsi de réaliser une optimisation des consommations au niveau des activités de la SOGB.

Ainsi, la consommation des eaux de surface pour l'arrosage des plants est quotidiennement surveillée. La quantité maximale d'eau nécessaire aux plants est déterminée et suivie ; les périodes de pluie étant prises en compte pour n'arroser que lorsque les pluies n'ont pas apporté les quantités suffisantes d'eau nécessaires.



△ M. Kossonou, responsable des écogardes

g. Énergie

L'énergie consommée à la SOGB est composée d'énergies renouvelables (issues de la chaudière à biomasse), d'énergies fossiles (Distillate Diesel Oil (DDO), gasoil) et d'énergie provenant du réseau électrique national.

La SOGB octroie des primes d'électricité mensuelles à l'ensemble de ses employés en fonction des catégories :

- Employés et ouvriers : 17 000 FCFA
- Ouvriers (hors catégorie, B7, V7) : 25 000 FCFA
- Agents de maîtrise en division : 32 400 FCFA
- Agents de maîtrise : 56 000 FCFA

Une surveillance de la consommation énergétique est assurée à partir des mesures réalisées tous les mois, dans l'optique de rationaliser cette consommation au niveau des activités de la SOGB.

h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique

La SOGB a intégré dans sa stratégie de gestion de l'environnement la prise en compte du changement climatique. Il s'agit entre-autres de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, l'interdiction du brûlage, la maîtrise des émissions de gaz de cheminée ou d'échappement des véhicules, etc.

Concernant la lutte contre la déforestation, la SOGB a entrepris depuis plus de 10 ans la conservation de plusieurs blocs de forêts représentant aujourd'hui une superficie totale 3 512 ha. Ces forêts font l'objet d'une surveillance journalière par 14 écogardes.

Les impacts sur le changement climatique sont pris en compte aussi bien dans l'abandon de pratiques engendrant des émissions de gaz à effet de serre (GES) (comme le brûlage) que dans la réduction du taux des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Ainsi, le zéro-burning est pratiqué lors de la préparation des terrains pour le replanting et une centrale thermique à biomasse permet de produire de l'énergie électrique à l'huilerie de la SOGB en utilisant les fibres issues de la production comme combustible.

En 2021, le Groupe Socfin a lancé une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre afin d'identifier les principales sources d'impact au sein de ses filiales et de définir un plan de réduction adapté.

Un calculateur a été mis en place pour recueillir et analyser les données. Les données collectées et consolidées ont permis de déterminer l'empreinte carbone de la SOGB au cours des années 2021, 2022 et 2023, de se rendre compte de la réduction des émissions de GES.

Les données de l'année 2024 ont été transmises au DDD du Groupe Socfin pour analyse et évaluation du bilan des émissions de GES.

i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et forêts à Haut Stock de Carbone (HSC)

La préservation des zones HVC est assurée par la surveillance quotidienne des aires protégées. Ces actions de surveillance sont soutenues par la sensibilisation des populations.

Comme en 2023, des sensibilisations ont été faites en 2024 dans l'ensemble des villages SOGB ainsi que dans des villages des communautés riveraines.

L'engagement pour la préservation des zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC) est un engagement pris par le Groupe Socfin à travers sa politique de gestion responsable applicable à la SOGB. Cet engagement a été également pris par la SOGB à travers sa politique environnementale, publiée en 2020 et qui a été mise à jour en 2024.

Le monitoring des zones HVC a été assuré en avril 2023 par le cabinet international HVC Africa basé en Afrique du Sud. Il s'est conclu par des recommandations sur la gestion de la qualité de l'eau, des zones ripariennes, des cours d'eau et des habitats HVC. Ces recommandations sont en cours de mise en œuvre.

VI.4 Évaluations d'impact environnemental

Une Etude d'Impact Environnemental (EIE) a été réalisée pour l'huilerie en 2004 ainsi que pour le terminal huilier en 2009.

Pour les autres unités antérieures au décret relatif aux EIE, un audit réglementaire de mise en conformité est réalisé tous les 3 ans, conformément à la réglementation nationale en vigueur. Après la validation du dernier rapport d'audit réalisé en 2023, un arrêté ministériel portant approbation de l'audit environnemental de la SOGB a pris effet pour une durée de 3 ans.

Toujours dans une volonté de prévenir et réduire son impact environnemental, la SOGB poursuit son projet d'apiculture lancé en 2022 en différents endroits de sa concession. Ce projet en 2 temps a pour objectif, à terme, d'évaluer l'impact environnemental du site et sa charge en pesticides. En fonction des résultats, la SOGB pourra agir de manière ciblée pour améliorer la biodiversité. Pour y parvenir, des ruches ont été installées à plusieurs endroits de la plantation. Des formations, prises en charge par la SOGB, ont été données aux apprentis apiculteurs. Depuis 2022, plusieurs ruches ont été colonisées. Les premières récoltes le miel issues des ruches de la SOGB ont été faites en 2023. Ce projet s'est poursuivi en 2024.

VI.5 Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stocks de Carbone (HVC-HSCa)

Des études HVC ont été réalisées sur la concession de la SOGB, le rapport d'inventaire des experts a été publié en 2020. Les 6 HVC ont été identifiées à l'intérieur de la concession SOGB. Les cartes des HVC de la permettent de voir la localisation de ces zones. Les 6 types d'HVC sont présentés ci-dessous :

- HVC 1 : Diversité des espèces ;
- HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage ;
- HVC 3 : Ecosystèmes et habitats ;
- HVC 4 : Services écosystémiques ;
- HVC 5 : Besoins des communautés ;
- HVC 6 : Valeurs culturelles.

Ces inventaires ont permis d'enrichir les résultats des inventaires de la faune et de la flore des aires protégées de la SOGB réalisés par des spécialistes du Centre National de Floristique de la Côte d'Ivoire et de l'Université Jean Lorougnon GUEDE de Daloa en Côte d'Ivoire.

Bien que l'étude complémentaire des Hauts Stocks de Carbone (HSC) n'ait pas été réalisée, il ne fait pas de doute que les 3 512 ha d'aires protégées bien conservées au sein de la concession de la SOGB disposent d'un potentiel de stock de carbone important.



△ Ensemble de l'équipe des écogardes de la SOGB, devant le Département Développement Durable

VI.6 Non-conformités environnementales

En avril 2024, la SOGB a fait l'objet d'un audit externe combiné à un audit de suivi des certifications selon les normes ISO 9001 et ISO 14001 versions 2015 réalisé par Bureau Veritas. A l'issu de cet audit, 2 non-conformités mineures ont été relevées au niveau de l'environnement, et 1 au niveau du système qualité.

Les 2 non-conformités ont été traitées par la SOGB après avoir effectué l'analyse des causes. A l'issue de cette analyse, des actions correctives ont été prises et mises en œuvre. L'évaluation de l'efficacité de ces actions a été réalisée comme requis par les normes ISO 9001 et ISO 14001 version 2015.

Aucun point sensible n'a été identifié au cours de cet audit.

Les inspections des agents de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) n'ont pas révélé de non-conformité dans la gestion environnementale de la SOGB. Par ailleurs, les agents ont fait quelques remarques qui ont été prises en compte dans le cadre de l'amélioration continue.

VI.7 Programmes et plans

Un programme de management associant les aspects liés à la qualité et à l'environnement est mis en œuvre et surveillé de façon mensuelle.

VI.8 Réalisations

La réalisation des actions contenues dans les systèmes de management de la qualité et de l'environnement fait l'objet d'un suivi mensuel avec un indicateur de performance.

Comme en 2023, plusieurs actions ont été réalisées en 2024, dans le domaine de la protection de l'environnement :

- Mise à jour des risques et opportunités ;
- Mise à jour de l'analyse environnementale de la SOGB ;
- Mise à jour des obligations de conformité environnementale de la SOGB ;
- Formations environnementales ;
- Tournée d'information et de sensibilisation environnementale dans les villages SOGB et certains villages riverains membres de l'AVD ;
- Surveillance du fonctionnement des lagunes ;
- Surveillance renforcée des zones protégées avec l'installation des caméras-pièges ;
- Audits internes ;
- Revue de direction du Système de Management Intégré (SMI).

VI.9 Formations

Comme les années précédentes, des formations internes et externes liées à gestion des ressources naturelles ont été réalisées en 2024.

Elles ont porté sur l'acquisition des compétences au niveau de l'environnement mais également dans les domaines de la qualité, et de la santé et la sécurité au travail.

Les formations externes réalisées en 2024 ont porté sur les thèmes suivants :

- Métrologie : technique de lecture et de réglage des instruments de mesure mécanique ;
- Formation lead auditor IRCA ISO 9001:2015 ;
- Méthodes et techniques de surveillance des HVC ;
- Les bonnes pratiques RSPO P&C pour la production d'une huile de palme durable ;

Quant aux formations internes, plusieurs thèmes ont également été abordés :

- Gestion et manipulation des produits phytosanitaires ;
- Bonnes pratiques de gestion des produits chimiques ;
- Bonnes pratiques de gestion des déchets.



△ Zone riparienne de la SOGB

VI.10 Monitoring

Un monitoring mensuel est réalisé afin de s'assurer du respect des engagements environnementaux au sein des différents départements et au niveau des villages. Les mesures correctives nécessaires sont prises suite à l'analyse de ces résultats.

Ce monitoring prend en compte les éléments suivants : les forêts protégées, les analyses réalisées dans le cadre de la surveillance environnementale de l'eau, de l'air, des sols, les audits internes réalisés, les quantités de déchets produits, les formations réalisées, etc.

VI.11 Nombre d'accidents environnementaux

En 2024, 13 accidents environnementaux ont été enregistrés dans la concession SOGB, comme en 2023. Il s'agissait essentiellement de déclenchements accidentels d'incendies et de déversements illégaux de produits chimiques dans un cours d'eau très probablement pour la pêche.

Tous ces cas d'accidents environnementaux ont été maîtrisés grâce aux dispositions planifiées pour répondre aux situations d'urgences et avec l'aide de la brigade incendie et des écogardes de la SOGB.

Pour l'ensemble des situations d'urgences environnementales, les réponses à apporter ont été passées en revue en 2024 et des simulations ont été réalisées afin de préparer le personnel à répondre efficacement à ces situations.

Le taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail est de 0,10 en 2024. Ce taux est resté constant par rapport à 2023.



△ Martin-chasseur du Sénégal blessé, recueilli par un éco-garde

VI.13 Suivi des incendies

Le nombre d'incendies a augmenté de 30,77% comparé à l'année 2023.

Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'incendies.

Il s'agit entre autres de :

- La surveillance et la patrouille dans les parcelles récemment plantées ou récemment défrichées ;
- Les garde-feux à plein temps en service dans toute la plantation pendant la durée de la saison sèche ;
- La prévention de l'entrée de personnes non-autorisées dans la concession de la SOGB ;
- La mobilisation d'installations « en attente » de lutte contre les incendies pendant la saison sèche tels que, un camion de pompiers et un camion avec un réservoir d'eau monté sur un camion disponible ;
- La mise en place de coupe-feu (large route, terrain vacant) dans les zones plantées ;
- Le travail d'engagement communautaire concernant dans le cas où des incendies sont régulièrement déclenchés afin de comprendre, avec un effort pour comprendre pourquoi ils sont allumés et pour en résoudre les causes profondes ;
- Des actions pour la réhabilitation des zones brûlées.

Plusieurs séances de sensibilisation auprès des populations des villages de la SOGB et des villages riverains, ont été réalisées en 2024 par le DDD et le Département des relations extérieures en liaison avec les communautés.

NOMBRE D'INCENDIES 2024	
Janvier	0
Février	2
Mars	2
Avril	0
Mai	0
Juin	0
Juillet	0
Août	1
Septembre	3
Octobre	0
Novembre	1
Décembre	2
Total	17

VI.14 Relations avec le gouvernement et les administrations

La SOGB continue d'entretenir de très bonnes relations avec l'administration ivoirienne en général et particulièrement avec les structures en charge de l'environnement et du développement durable ainsi que celles en charge de la protection sociale.

À titre d'exemple, la SOGB entretien de très bonnes relations avec :

- Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) du ministère de l'environnement ;
- La Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (DEPN) ;
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Les Directions régionales des ministères de l'énergie, des eaux et forêts, des mines, de l'agriculture, du commerce, etc. ;
- La sous-préfecture de Grand-Béréby ;
- La préfecture de San Pedro.

Les relations avec les autorités se sont poursuivies en 2024 avec les autorités locales en charge des affaires maritimes, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions applicables du code maritime ivoirien.

VI.15 Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement

La SOGB, à travers son programme d'encadrement des fournisseurs de matières premières, a réalisé en 2024 des sensibilisations sur la prise en compte des enjeux environnementaux concernant la prévention des pollutions, la préservation des ressources en eau et des sols, ainsi que la lutte contre la déforestation.

Ces sensibilisations sont réalisées dans le cadre de l'encadrement des planteurs villageois présents dans la zone d'intervention de la SOGB par ses moniteurs avec une fréquence de 3 passages chaque année chez chaque planteur villageois.

VI.16 Objectifs pour l'année prochaine

Les objectifs environnementaux pour 2025 seront axés sur les points suivants :

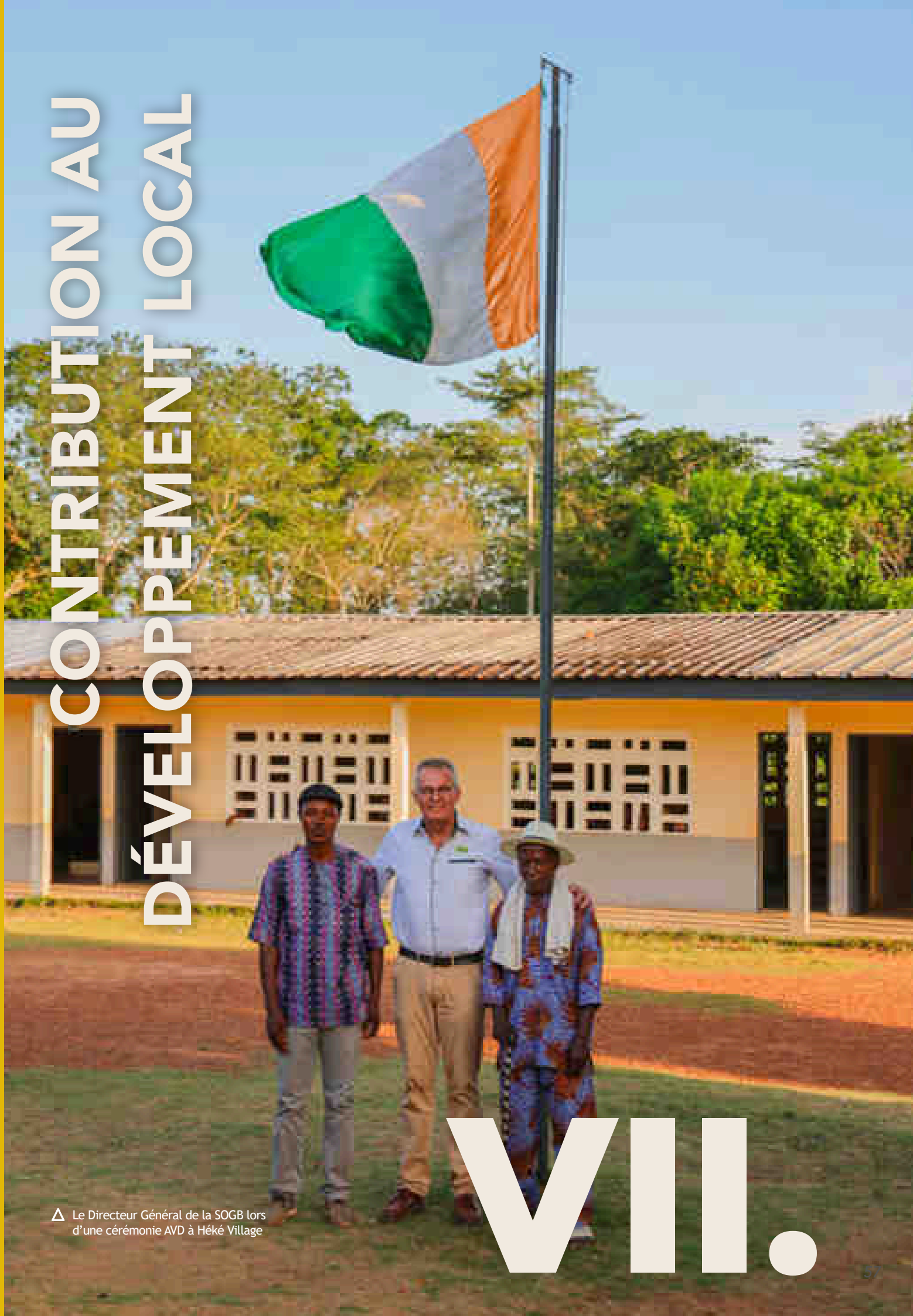
- Améliorer la performance liée aux risques et opportunités en traitant, dans les délais, ceux qui doivent être pris en compte pour la mise en œuvre du SMI ;
- L'amélioration de la performance liée aux aspects environnementaux ;
- L'amélioration de la performance liée aux obligations de conformité.



△ Agent de la brigade incendie de la SOGB, lors d'une simulation d'incendie à l'huilerie

VII.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL



△ Le Directeur Général de la SOGB lors d'une cérémonie AVD à Héké Village

VII.1 Partenaires locaux

a. Sous-traitants

La SOGB a travaillé avec 184 employés de sous-traitants en 2024, tant dans le domaine agricole, industriel, qu'administratif.

Grâce à la collaboration avec des sous-traitants, la SOGB contribue au développement des petites et moyennes entreprises locales à travers :

- Le préfinancement des travaux par des avances de démarrage ;
- La formation de leur personnel à la sécurité, à l'hygiène et au respect de l'environnement ;
- La formation de leur personnel aux nouvelles techniques en vigueur (ex : constructions de logements de type hydraform).

b. Planteurs villageois

En 2024, la SOGB a apporté son appui dans le cadre de l'assistance technique FIRCA à 24 939 planteurs villageois indépendants d'hévéas. Par ailleurs, 142 planteurs indépendants de palmiers à huile bénéficient également d'une assistance technique grâce à une initiative propre de l'entreprise.

L'identification de l'ensemble de nos planteurs et la géolocalisation de leurs plantations d'hévéas et de palmiers, assurent la traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement et nous permet de disposer d'informations fiables sur l'ensemble du verger de notre zone.



△ Livraison de régimes de palmiers à huile à l'huilerie

Toujours dans une volonté de développer une agriculture tropicale responsable et de favoriser un développement local à long terme, la SOGB fournit des jeunes plants aux planteurs pour leurs nouvelles parcelles et le renouvellement de leurs plantations.

Ce sont plus de 4 800 planteurs d'hévéas et plus de 70 planteurs de palmiers qui livrent leur production directement à la SOGB ou par l'intermédiaire de coopératives. Pour l'année 2024, cela a représenté 40 513 tonnes de caoutchouc équivalent sec, ce qui équivaut à environ 62% des approvisionnements de la SOGB, et 9 169 tonnes de régimes pour le palmier, soit 6% des approvisionnements de l'huilerie.

En 2024, à travers ses achats de matières premières, la SOGB a injecté dans l'économie locale 25 605 milliards FCFA soit, 25 028 milliards FCFA pour l'achat de caoutchouc et 577 millions FCFA pour l'achat de régimes de palmiers à huile.

24 939
planteurs villageois
soutenus par la SOGB grâce à l'assistance technique FIRCA en 2024

40 513
tonnes
de caoutchouc sec livrées à la SOGB en 2024

9 169
tonnes
de régimes de palmiers livrées à la SOGB en 2024

25 605
milliards FCFA
injectés dans l'économie locale par l'achat de matières premières en 2024

c. Plan d'engagement avec les parties prenantes

Chaque année, la SOGB développe une cartographie ainsi qu'un plan d'engagement avec ses parties prenantes. Ces plans sont régulièrement actualisés afin d'accroître l'impact et le succès de ces projets.

Cela répond également à la mise en œuvre des systèmes de management de la qualité et de l'environnement de la SOGB dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 (SMQ & SME).

VII.2 Plans de développement communautaire

Un plan de développement communautaire de la SOGB a également été élaboré. Ce plan intègre les besoins des communautés riveraines de la SOGB regroupées au sein de l'Association des Villages Déplacés (AVD). Le Département des relations externes de la SOGB collabore quotidiennement avec les membres de la plateforme AVD afin d'assurer le bon déroulement et la pertinence des projets communautaires développés.

VII.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines

La SOGB a créé en 2009 une plateforme de discussions, d'échanges et d'engagements pour un partenariat fort avec les populations riveraines. Cette plateforme met en place plusieurs projets communautaires par an.

Ces engagements ont fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre l'ensemble des villages riverains (13) et la SOGB sous la présidence du Sous-préfet de Grand-Béréby. C'est ainsi que nait l'AVD (Association des Villages Déplacés) qui est une association regroupant les délégués de chacun des villages mandatés par les chefs de village, avec un bureau exécutif qui a pour rôle de suivre les différents engagements contenus dans le protocole d'accord. Il est également chargé de suivre et superviser, en relation avec la SOGB, la réalisation des projets validés ainsi que l'analyse de toutes les doléances entre les 2 parties.

Ce protocole d'accord a été renégocié en octobre 2021 en présence de l'ensemble des chefs des 13 villages riverains mais également du bureau AVD. Le protocole a été révisé à la hausse, le nouveau montant accordé annuellement aux villages riverains à partir de début de 2022 s'élève à 105 millions FCFA.

a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés

Le partenariat existant entre la SOGB et l'AVD a permis la construction de plusieurs écoles et centres de santé dans les villages riverains. De plus, la SOGB fournit le matériel nécessaire d'un point de vue sanitaire et offre son assistance en cas de crise.

La SOGB a noué un partenariat avec REVIVE.vzw, une ONG belge qui effectue gratuitement des opérations chirurgicales pour les populations qui en ont le besoin. Ces soins médicaux ont bénéficié aux populations des villages riverains.



△ Signature d'un projet AVD



△ Inauguration de nouvelles salles de classe dans le village de Klotou (AVD)

Depuis 2009, 1 222 471 275 FCFA ont été dépensés par la SOGB dans la réalisation de ces projets communautaires.

b. Approvisionnement en énergie et en eau

Grâce au financement de la part de la SOGB des nombreux projets communautaires, des investissements sont réalisés, notamment selon les besoins des communautés aussi bien pour l'approvisionnement en énergie qu'en eau.

La SOGB a, via la plateforme de l'AVD, électrifié plusieurs villages et construit plusieurs puits afin de permettre aux villages riverains d'améliorer leur qualité de vie.

c. Ouverture et entretien des routes

Conformément au protocole AVD, la SOGB assure l'entretien des pistes menant aux villages riverains désignés comme villages AVD afin de faciliter la circulation des biens et des personnes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de ses obligations tout en démontrant son engagement envers les communautés locales. Toutefois, la SOGB va au-delà de ses exigences en réhabilitant également des tronçons de routes administratives et des pistes desservant des villages non AVD, renforçant ainsi son impact positif sur la mobilité et le développement.

Durant l'année 2024, la SOGB a mené d'importants travaux d'amélioration des infrastructures routières dans les villages environnants. Dans le cadre des villages AVD, des opérations de reprofilage lourd ont été réalisées sur plusieurs tronçons, notamment à Klotou sur 1,5 km, à Tèklèbo sur 1,5 km et à Trahié sur 3,1 km. Les villages de Djihimbo, Kako, Oulidié, Pataké, Irépoué et Héké ont également bénéficié de ces travaux avec des distances variant entre 0,4 et 3,4 km. Ces interventions ont permis d'améliorer significativement les conditions de déplacement et d'accès pour les populations locales.

Par ailleurs, la SOGB a étendu ses actions aux villages non AVD en traitant les points critiques par des opérations de curage, rechargement et reprofilage. Un tronçon de 16 km reliant la SOGB aux villages de Nané, Gnaoula, Oulisso, Watté et Dawa a ainsi été réhabilité. De plus, des travaux d'ouverture et de curage de pistes ont été effectués sur la route administrative de Kablaké sur 3,25 km, ainsi que sur le tracé entre Pataké et Iboké sur 2,172 km. Le village de Batcha a quant à lui bénéficié d'un terrassement de plateforme.

En complément de ces réalisations, la SOGB a fourni des matériaux tels que de la latérite et du sable pour soutenir les constructions de maisons et les remblaiements de terrains. Cette initiative témoigne de son engagement à accompagner les populations dans leurs projets d'habitat et d'infrastructures.

Enfin, la SOGB a entrepris des travaux sur des routes administratives, notamment le dégagement des accotements, le rechargement partiel, le reprofilage et le compactage d'un tronçon de 13 km entre la SOGB et carrefour Béréby.

Ces actions contribuent à renforcer la connectivité régionale et à améliorer les conditions de transport pour l'ensemble des usagers.

À travers ces différentes interventions, la SOGB confirme son rôle actif dans le développement durable de la région où elle opère, en favorisant l'accès, la mobilité et le bien-être des communautés riveraines.



△ Réhabilitation de la route côtière reliant la SOGB et le carrefour Béréby, par les équipes de le DMG (Département Mécanisation et Génie civil)

d. Dons

Chaque année, la SOGB accorde un soutien financier sous forme de dons à diverses institutions, facilitant ainsi le fonctionnement de plusieurs associations et organisations. **En 2024, le montant total de ces dons s'élève à 155 769 K FCFA.**



△ Cérémonie de l'Union des Societés Coopératives des Femmes de la SOGB, financée par un don de la SOGB

VII.4 Partenaires dans des projets de développement local

Afin de formaliser son engagement envers les communautés riveraines, la SOGB a conclu un protocole d'accord avec l'AVD et ratifié par la sous-préfecture de Grand-Béréby. Ce protocole stipule les accords conclus et une dotation annuelle d'un budget pour la réalisation des projets et infrastructures d'intérêts communs pour les villages riverains regroupés en 13 villages.

La détermination du budget par village se fait en fonction de la superficie des terres que chaque village a « cédé » à l'État au moment de l'implantation de la société. Une délimitation a donc été faite par consensus pour l'ensemble des villages concernés et suivant la superficie que chaque village a cédé.

Parmi les engagements pris par la SOGB envers l'AVD nous retrouvons :

- Mise en place d'un budget pour doter les villages d'infrastructures ;
- Concertation entre les 2 parties ;
- Aide à la bonne gouvernance ;
- Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) sur différents sujets ;
- Aide ponctuelle.

> **Ces engagements participent à la réalisation de l'ambition de la SOGB, à savoir : « améliorer les conditions de vie rurale des communautés et de respecter leur bien-être ».**

En 2021, le protocole d'accord a été révisé à la hausse, en présence de l'ensemble des chefs de villages, des membres du bureau AVD ainsi que de la Sous-Préfète de Grand-Béréby. Une réunion de renégociation du protocole d'accord a eu lieu suite à laquelle une hausse du budget annuel de 7% a été accordée pour l'ensemble des projets communautaires des villages.



△ Signature d'un projet AVD par le chef du village de Héké

COMMUNICATION



△ Sacs de fruits de régime de palme

VIII.

La communication est un outil stratégique qui, au sein de la SOGB, sert principalement à délivrer au grand public les bons messages sur l'entreprise. Aussi nous prenons soin de mettre en valeur les initiatives que nous déployons au service des populations locales et de l'environnement. D'autre part, notre communication en interne est essentiellement informative elle vise également à valoriser nos employés.

VIII.1 Renforcement de la communication interne

Grâce à une communication interne renforcée, la SOGB veille à la nécessité d'informer les employés de l'entreprise. Nous utilisons différents canaux tels que : les séances de sensibilisation dans les villages agricoles, les notes de services, l'e-mailing, mais également un journal interne diffusé trimestriellement et des campagnes d'affichage

Cet investissement pour la communication interne permet à la SOGB de contribuer à une bonne connaissance de l'entreprise en faisant circuler l'information plus facilement et de renforcer le sentiment d'appartenance des employés à leur entreprise.

a. Séances de sensibilisation

Les séances de sensibilisation dans les villages agricoles permettent aux différentes divisions de maintenir un même niveau d'information pour toutes les tranches de la population de la SOGB. Ces séances sont orales afin de permettre à tous de comprendre les informations données.

b. Notes de service

Les notes de service sont régulièrement envoyées aux employés afin de les informer de la vie sur la plantation, mais également des nouvelles mesures à suivre.

c. Panneaux d'affichage

Des panneaux d'affichage existent à toutes les entrées des départements et dans les villages agricoles permettant une communication efficace auprès des habitants de la concession de la SOGB.

c. Journal interne

Depuis septembre 2020, un journal interne est diffusé aux employés de manière trimestrielle. Ce dernier a pour objectif de présenter les différents projets en cours sur la plantation, il met aussi à l'honneur le travail effectué, il informe ses lecteurs de certaines thématiques telles que la santé, l'environnement, le sport et les événements en général.

Ce format répond à un besoin de cohésion sociale entre les employés et permet à chacun d'être informé. Enfin, il permet de mettre en valeur différents profils d'employés qui ont marqués la plantation par leur engagement et leurs compétences.



△ 15ème édition du journal interne de la SOGB

VIII.2 Renforcement la communication externe

La communication externe, quant à elle, favorise le partage d'une vision commune, bénéfique à tous, pour toujours plus de transparence, de mise en valeur de nos engagements durables et d'amélioration de nos performances au quotidien. À la SOGB, nous veillons à ce que tous nos employés et nos parties prenantes soient informés grâce aux outils et canaux adéquats de communication.

À l'externe, la communication est faite à travers la représentation et la participation de la SOGB aux organes de gestion des filières agricoles, les relations avec l'administration publique et les communautés locales. La communication externe passe également par les réseaux sociaux, les médias et le site Internet.

a. Site Internet

La création en 2017 du site Internet (sogbci.com) de la SOGB, en partenariat avec la SCC (Société Sud Comoé Caoutchouc), a été le principal facteur de renforcement de la communication externe.

Cet outil incontournable permet de faire connaître l'entreprise à travers le monde. Des articles y sont régulièrement publiés afin d'informer efficacement le grand public des actualités de la plantation.

b. Facebook

Une page Facebook SOGB (@pageSOGB) a également été créée en juin 2019. À travers ce réseau social, les activités de la SOGB sont régulièrement partagées ce qui permet une communication constante avec les abonnés de la page. **Cette dernière rassemble aujourd'hui plus de 9 000 abonnés.**

c. LinkedIn

En 2021, afin d'élargir sa communication externe, la SOGB a créé une page LinkedIn. Nous y publions les activités de l'entreprise ainsi que du contenu didactique sur la culture du palmier à huile et de l'hévéa. Cette page permet à la SOGB de cibler une autre tranche de la population et un public plus externe à la SOGB, voire international.



△ Mise en avant de la page Facebook de la SOGB dans le journal interne

d. Relations presse

Le Département Communication entretient avec les journalistes locaux un lien de confiance et pérenne. En 2024, les actualités de la SOGB ont été relayées par 5 retombées médiatiques dont : 3 reportages sur la RTI (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne) et 2 articles parus dans Fraternité Matin.

e. Évènementiel et sponsoring

La SOGB a marqué sa présence lors de plusieurs évènements externes en 2024 renforçant ainsi sa légitimité dans le secteur agricole et sa visibilité. Lors de la 2ème édition des Journées de l'Hévéa organisée par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), une délégation de la SOGB a partagé son expertise et ses innovations avec les professionnels du secteur mettant en lumière les bonnes pratiques et les avancées techniques dans la culture de l'hévéa.

De même, la participation au colloque international sur l'agriculture en octobre 2024 à l'Université Polytechnique de San Pedro et qui a réuni chercheurs, scientifiques et acteurs du développement durable, a permis à la SOGB d'échanger avec des acteurs clés du secteur et de présenter nos initiatives en matière de développement durable et de modernisation des pratiques agricoles. Ces évènements ont été l'occasion de valoriser les efforts de la société et de renforcer nos partenariats avec les acteurs de la filière.

VIII.3 Résultats de la communication externe

Les efforts réalisés en matière de communication sur les différents supports (réseaux sociaux, site Internet, journal interne, médias, affichages) portent leurs fruits et renforcent nos exigences de transparence.

Une meilleure communication interne permet à nos employés d'être informés des activités de l'entreprise et de renforcer le sentiment d'appartenance et la fidélisation.

Par ailleurs, notre communication externe, contribue au rayonnement de la SOGB auprès d'une cible étendue et internationale. Elle témoigne aussi de notre politique de transparence puisque les rapports financiers et de développement durable sont disponibles sur le site Internet de la SOGB.

OBJECTIFS & PERSPECTIVES

IX.



△ Ouvrière greffeuse à la pépinière de la SOGB

OBJECTIFS & PERSPECTIVES

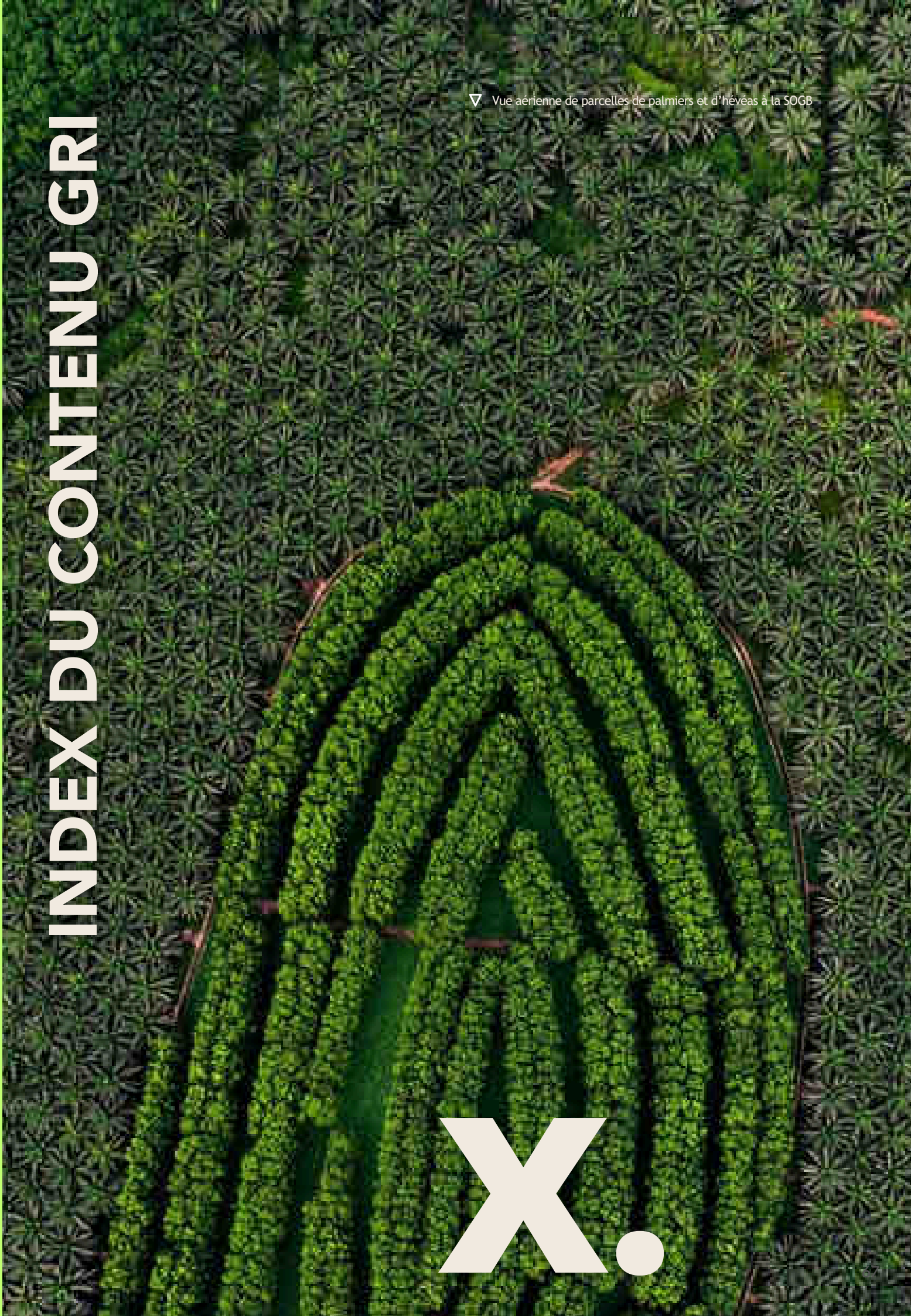
En matière de développement durable, la SOGB s'inscrit dans le processus d'amélioration continue de ses performances sociales et environnementales, conformément à son Système de Management Intégré (SMI) conforme aux exigences des normes pour lesquelles elle a été certifiée : ISO 9001, ISO 14001 et RSPO.

En 2025, nous projetons de poursuivre nos efforts en matière de développement durable et de prouver notre capacité à innover par ces différents projets :

- Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion des surfaces de aires protégées, qui sont passées de 2 648 ha à 3 512 ha en 2023 soit 10% de la superficie de la concession ;
- Projet de formation continue des écogardes surveillant les aires protégées ;
- Poursuite des replantations en 2025 sur un terrain préparé selon le principe du 100% zéro-brûlage ;
- Certification RSPO de la production des produits palmiers issus des plantations villageoises ;
- Produire 100% de caoutchouc naturel conforme aux exigences RDUE ;
- Poursuite de l'aménagement et du reboisement avec des espèces forestières des zones ripariennes servant de couloirs de biodiversité le long des cours d'eau de la concession ;
- Poursuite de notre partenariat avec l'AVD et nos villages riverains ;
- Achèvement du processus de classement des aires protégeés de la SOGB en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) ;
- Développement des activités du Comité Genre pour prévenir et traiter les éventuelles violations de droits liées au genre ;
- Poursuite du programme de construction de logements ;
- Poursuite du programme de réhabilitation systématique des logements dans les villages agricoles ;
- Reconduite du projet d'apprentissage avec le FDFP afin de former une main-d'œuvre qualifiée ;
- Poursuite des actions spécifiques destinées à améliorer les conditions de vie dans les villages agricoles : Journée du Saigneur et du Récolteur, aménagement des centres récréatifs et culturels, constructions de garderies, etc. ;
- Maintenir une semaine dédiée à la sensibilisation SST, une 3ème édition de la Safety-week.

> **La SOGB entend, en outre, continuer à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de tous ses employés et des communautés vivant au sein et à proximité de sa plantation, en encourageant une agriculture tropicale responsable et en poursuivant le dialogue mis en place.**

INDEX DU CONTENU GRI



▽ Vue aérienne de parcelles de palmiers et d'hévéas à la SOGB

X.

INDEX DU CONTENU GRI

Normes GRI		Chapitre
102	Eléments généraux d'information	
102-1	Nom de l'organisation	I.1 Message du Directeur Général
102-2	Activités, marques, produits, services	I.3 Profil général
		II.2 Production d'huile de palme, d'amandes de palmistes et d'huile de palmistes
		II.3 Production de caoutchouc naturel
		II.4 Projets de recherche et développement
102-3	Lieu géographique du Siège	I.3 Profil général
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	I.3 Profil général
		I.4 Présence géographique dans le pays
102-5	Capital et forme juridique	I.5 Structure du capital (actionnariat)
102-6	Marchés desservis	II.2 Production d'huile de palme, d'amandes de palmistes et d'huile de palmistes
		II.3 Production de caoutchouc naturel
102-7	Taille de l'organisation	I.4 Présence géographique dans le pays
		II. Performance économique
		IV.2.a Ressources humaines
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	IV.2.a Ressources humaines
		XII. Chiffres clés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		III.7 Normes des clients
		VII.1 Partenaires locaux
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VII.1 Partenaires locaux
102-11	Principe de précaution ou d'approche préventive	II.5 Impacts du changement climatique sur les opérations
		III. Gouvernance responsable
		III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VI. Gestion des ressources naturelles
102-12	Initiatives externes	III.3 Conformité aux exigences légales
		V. Assurer la sécurité des employés
102-13	Adhésion à des associations	III.3.f Contributions sociales
		III.3.g Respect des lois du travail
		IV.2.g Adhésion syndicale et liberté d'association des employés
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		II.5 Impacts du changement climatique sur les opérations

INDEX DU CONTENU GRI

		III. Gouvernance responsable
		VII. Contribution au développement local
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	III.2 Politiques, chartes et code de conduite
		III.3 Conformités aux exigences légales
		III.5 Respect volontaire d'autres normes
		III.8 Evaluations par des parties tierces
		III.9 Plaintes et griefs
102-18	Structure de gouvernance	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-19	Délégation de l'autorité	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux, sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
		III.2 Politiques, chartes et code de conduite
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-33	Communication des préoccupations majeures	III.9 Plaintes et griefs
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	VII. Contribution au développement local
		III.3.f Contributions sociales
		III.3.g Respect des lois du travail
102-41	Accords de négociation collective	IV.2 Evaluation globale des principaux indicateurs sociaux
102-42	Identification des parties prenantes	Rapport développement durable SOGB 2024
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Rapport développement durable SOGB 2024
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport financier SOGB 2024

INDEX DU CONTENU GRI

102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		II.6 Objectifs et perspectives
		IV.8 Objectifs et performances
		V.14 Objectifs pour l'année prochaine
		VI.16 Objectifs pour l'année prochaine
102-47	Liste des enjeux pertinents	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
102-48	Réaffirmation des informations	Rapport développement durable SOGB 2024
102-49	Modifications relatives au reporting	Structure du rapport de développement durable
102-50	Période de reporting	2024
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2024
102-52	Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	info-sogb@sogbci.com
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue
102-55	Index du contenu GRI	X. Index du contenu GRI
200	Economique	
201	Performance économique	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	II.1 Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture
		IV.5 Santé : un levier de développement
		VII. Contribution au développement local
		XII. Chiffres clés
		Rapport financier SOGB 2024
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	II.5 Impacts du changement climatique sur les opérations
		III.5 Respect volontaire d'autres normes
		VI.4 Evaluations d'impact environnemental
		VI.5 Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stocks de Carbone (HVC-HSCa)
		VI.6 Non-conformités environnementales
		VI.8 Réalisations
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	III.3 Conformité aux exigences légales
203	Impacts économiques indirects	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport développement durable SOGB 2024
		XII. Chiffres clés

203-2	Impacts économiques indirects significatifs	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés
		IV.5 Santé : un levier de développement
		IV.6 Soutien à l'éducation et à la formation
		VII.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines
		VII.4 Partenaires dans des projets de développement local
		XII. Chiffres clés
204	Pratiques d'achats	
204-1	Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VII.1 Partenaires locaux
205	Lutte contre la corruption	
205-1	Activités évaluées en termes de risques liés à la corruption	III.3.d Lutte contre la corruption
205-2	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	0
300	Environnemental	
301	Matières	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		VI.3 Politiques
		VII.1.b Planteurs villageois
		XII. Chiffres clés
302	Energie	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	VI.3.g Energie
		XII. Chiffres clés
303	Eau et effluents	
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	VI.3.a Eau
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	VI.3 Politiques
303-3	Prélèvement d'eau	VI.3.a Eau
303-4	Rejet d'eau	VI.3.a Eau
303-5	Consommation d'eau	VI.3.a Eau
		XII. Chiffres clés
304	Biodiversité	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	III.5.e Approche Haut Stock de Carbonne (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)
		VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité

		VI.5 Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stocks de Carbone (HVC/HSCa)
304-3	Habitats protégés ou restaurés	III.5.e Approche Haut Stock de Carbonne (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)
		VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité
		VI.5 Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stocks de Carbone (HVC/HSCa)
305	Emissions	
305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
		VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
		XII. Chiffres clés
305-4	Intensité des émissions de GES	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
305-5	Réduction des émissions de GES	VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
306	Effluents et déchets	
306-1	Ecoulement d'eau par qualité et destination	VI.3.a Eau
		XII. Chiffres clés
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	VI.3.a Eau
		VI.3.c Gestion des déchets
		XII. Chiffres clés
306-3	Déversements significatifs	VI.3.c Gestion des déchets
		XII. Chiffres clés
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	VI.3.a Eau
307	Conformité environnementale	
307-1	Non-conformités à la législation et réglementation environnementales	VI.6 Non-conformités environnementales
308	Evaluation environnementale des fournisseurs	
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
400	Social	
401	Emploi	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	IV.2.a Ressources humaines
		IV.2.e Chiffres clés des ressources humaines

		XII. Chiffres clés
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou partiel	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés
		IV.5 Santé : un levier de développement
		IV.6 Soutien à l'éducation et à la formation
403	Santé et sécurité au travail	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.2.b Protection des employés
		V.1 Système de management de la sécurité
		V.2 Politique de sécurité et de santé au travail
		V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des éléments indésirables	IV.5.g Préparation aux situations d'urgences
		V.4 Analyse des risques
403-3	Services de santé au travail	IV.5.d Prévention, détection et traitement des maladies
		V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.7 Formation et sensibilisation
		V.8 Surveillance médicale
		V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.4 Analyse des risques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	V.7 Formation et sensibilisation
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	IV.5 Santé : un levier de développement
		V.8 Surveillance médicale
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.5 Santé : un levier de développement
		V.8 Surveillance médicale
403-9	Accidents du travail	V.10 Nombre d'accidents
		V.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail
		V.13 Evolution dans le temps
		XII. Chiffres clés
404	Formation et éducation	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	V.7 Formation et sensibilisation
		XII. Chiffres clés

INDEX DU CONTENU GRI

405	Diversité et égalité des chances	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	IV.2.a Ressources humaines
		XII. Chiffres clés
413	Communautés locales	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	III.5.a RSPO
		IV.6.b Infrastructures et personnel
		IV.6.c Soutien financier et dons aux écoles
		VII.2 Plans de développement communautaire
		VII.3.a Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés
		VII.3.b Approvisionnement en énergie et en eau
		VII.3.c Ouverture et entretien des routes
		VII.3.d Dons
		VII.4 Partenaires dans des projets de développement local



▽ Manipulation d'échantillons au laboratoire R&D de la SOGB

XI.

GLOSSAIRE

Acronymes	Sens
ACAM	Association des Cadres et Agents de Maîtrise
Admin. - ADM	Administration
Agro.	Agronomique
AIBEF	Association Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial
AIPH	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
APROSAPCI	Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Palmiers de Côte d'Ivoire
ARV	Antirétroviraux
AT	Accident du Travail
AVD	Association des Villages Déplacés
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSD	Bordereau de Suivi des Déchets
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CGEM	Compagnie Générale des Établissements Michelin
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CM	Centre Médical
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
Condit.	Conditionnement
Contrôle G.	Contrôle de Gestion
CPO	Crude Palm Oil - Huile de palme
CSST	Comité de Santé et Sécurité au Travail
DARH	Direction de l'Administration et des Ressources Humaines
DATA	Direction de l'Aménagement et des Travaux Agricoles
DD	Développement Durable
DDD	Département Développement Durable
DDO	Distillate Diesel Oil
DEA	Direction des Exploitations Agricoles
Dep.	Département
DEPN	Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature
Dev.	Développement
DFC	Direction Financière et de la Comptabilité

GLOSSAIRE

DG	Directeur Général
Dir.	Direction
DMG	Département Mécanisation et Génie civil
Dr.	Docteur
DTA-AO	Direction des Techniques Agricoles, de l'Audit de l'Organisation
DTAO	Direction des Techniques Agricoles, de l'Audit de l'Organisation
DTI	Direction des Techiques Industrielles
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EF	Earthworm Foundation
EIE	Etude d'Impact Environnemental
Eléc.	Eléctricité
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FCFA	Franc CFA
FDFP	Fonds de Développement de Formation Professionnelle
FENACOPAH-CI	Fédération Nationale des Coopératives de Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire
Fer-palmier	Fond d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture du Palmier
FFB	Fresh Fruit Bunches - Régimes de fruits du palmier
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
Génie C.	Génie Civil
GES	Gaz à effet de serre
GITHP	Groupement des Industriels Transformateurs d'Huile de Palme
GPS	Global Positioning System - Système mondial de positionnement
GPSNR	Global Platform for Sustainable Natural Rubber
GRI	Global Reporting Initiative
h	Heure
ha	Hectare
HCSa	Approche Hauts Stock de Carbone
HSC	Haut Stock de Carbone
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
IRCA	International Register of Certified Auditors
IPS	Institut de Prévoyance Sociale
ISO	Organisation internationale de normalisation
kg	Kilogramme
KPI	Key Indicator Performance - Indicateur clé de performance
kWh	Kilowattheure
l	Litre
mg	Milligrammes

GLOSSAIRE

MILDA	Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action
MUTRA	Mutuelle des travailleurs de la SOGB
nb	Nombre
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORL	Oto-rhino-laryngologie
P&C	Principes & Critères (RSPO)
PI	Plantation Industrielle
PK	Palm Kernel - Amande de palmiste
PKO	Palm Kernel Oil - Huile de palmistes
Plant.	Plantation
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PV	Plantation Villageoise
PVH	Plantation Villageoise Hévéa
R&D	Recherche et Développement
RDUE	Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts
RNV	Réserve Naturelle Volontaire
RSE - CSR	Responsabilité Sociétale des Entreprises - Corporate Social Responsability
RSPO	Roundtable for Sustainable Palm Oil - Table ronde pour l'huile de palme durable
RSPO SCC	Supply Chain Certification Roundtable on Sustainable Palm Oil - Chaîne d'approvisionnement
RTI	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
SCC	Sud Comoé Caoutchouc
SEV-CI	Santé Espoir Vie Côte d'Ivoire (ONG)
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMSST	Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail
SME	Système de Management Environnemental
SMI	Système de Management Intégré
SMQ	Système de Management de la Qualité
Socfin	Société Financière des Caoutchoucs
SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
SSE	Santé Sécurité Environnement
SST	Santé et Sécurité au Travail
STAC	Société d'applications Techniques Agricoles et Caoutchoutière
t	Tonne
UCP	Unité de Culture Palmiers
UNEMAF	Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZIR	Zone Industrielle et Résidentielle

CHIFFRES CLÉS



▽ Élèves de l'école primaire de Tiépé

XII.

	Unité	Objectifs	SOGB
Données financières (dépenses)			
Infrastructures générales	FCFA		3 059 566 661
Médical	FCFA		1 119 842 480
Education	FCFA		251 763 130
Environnement	FCFA		282 509 425
Santé et sécurité au travail	FCFA		359 573 874
Formations	FCFA		114 788 935
Encadrement	FCFA		275 271 230
Dons	FCFA		190 731 341
Autres projets	FCFA		92 103 354
Budget développement durable	FCFA		5 660 803 044
Prêts	FCFA		1 269 809 024
Données financières (chiffre d'affaires)			
Palmier	K FCFA		19 516 504
Hévéa	K FCFA		68 186 082
Effectifs			
Employés permanents	nb		6 453
Dont employées femmes	nb		1 092
Travailleurs journaliers	nb		2 982
Dont employées femmes	nb		2 198
Sous-traitants	nb		184
Dont employées femmes	nb		18
Effectif total	nb		9 619
Dont employées femmes	nb		3 308
Taux de rotation du personnel	%		13,47%
Employées admissibles au congé de maternité	nb		58
Employées en congé de maternité	nb		58
Employées prévues de retour au travail après un congé de maternité	nb		58
Employées ayant repris le travail après un congé de maternité	nb		58
Congé de maternité taux de retour au travail	%		100%
Employés admissibles au congé de paternité	nb		173
Employés en congé de paternité	nb		173
Employés prévus de retour au travail après un congé de paternité	nb		173
Employés ayant repris le travail après un congé de paternité	nb		173
Congé de paternité taux de retour au travail	%		100%
Ratio salaire homme/femme	%		100%

Surfaces			
Concession	ha		34 712
Surface plantée en palmiers à huile	ha		7 488
Surface plantée en hévéas	ha		15 955
Infrastructures générales			
Huilerie	nb		1
Palmisterie	nb		1
Usine à caoutchouc	nb		1
Production			
Huile de palme brute	T		31 966
Dont huile de palme certifiée RSPO	T		30 053
Huile de palmiste	T		2 579
Caoutchouc sec	T		65 805
Traçabilité et transparence			
Traçabilité			
Huile de palme - Niveau 1	%		100
Huile de palme - Niveau 2	%		100
Huile de palme - Niveau 3	%		100
Huile de palmiste - Niveau 1	%		100
Huile de palmiste - Niveau 2	%		100
Huile de palmiste - Niveau 3	%		100
Caoutchouc - Niveau 1	%		100
Caoutchouc - Niveau 2	%		100
Caoutchouc - Niveau 3	%		100
Transparence - Huile de palme - Planteurs villageois			
Nombre de planteurs villageois	nb		68
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		0
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		100
Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100
Transparence - Huile de palme - Collecteurs			
Nombre de collecteurs	nb		2
Collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		100
Collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		100
Collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		100

Collecteurs ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0
Collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100
Transparence - Huile de palme - Plantation tiers			
Nombre de plantation tiers	nb		3
Plantation tiers ayant un contrat signé avec la plantation	%		33
Plantation tiers dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		33
Plantation tiers ayant eu une évaluation des risques CSR	%		67
Plantation tiers ayant été auditées sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0
Plantation tiers ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		67
Transparence - Caoutchouc - Planteurs villageois			
Nombre de planteurs villageois	nb		4 815
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		0
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0
Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		100
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100
Transparence - Caoutchouc - Collecteurs			
Nombre de collecteurs	nb		4
Pourcentage de collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		100
Pourcentage de collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		100
Pourcentage de collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0
Pourcentage de collecteurs ayant été audité sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0
Pourcentage de collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100
Santé et sécurité			
Accidents du travail - Uniquement pour les employés permanents et temporaires			
Total heures travaillées	nb		14 171 544
Décès (décès chez les travailleurs journaliers, contractuels et autres travailleurs)	nb		0
Blessures non mortelles	nb		341

Taux de blessures par 200 000 heures	nb/200 000 h		4,81
Accidents du travail ou maladies professionnelles entraînant une DART	nb		341
Taux d'accidents de la DART par 200 000 heures	nb/200 000 h		4,81
Journées perdues	nb		1 320
Taux de jours perdus par 200 000 heures	nb/200 000 h		18,63
Formation			
Formations et sensibilisations	nb		1 858
Heures de formation	h		33 597
Travailleurs sensibilisés	nb		62 910
Environnement			
Zones HCV	ha		6 735
Zones plantées tourbières (plantées avant 2017)	ha		0
Incendies illégaux	nb		15
Superficies brulées à la suite d'incendies illégaux	ha		0
Incendies légaux	nb		2
Superficies brulées à la suite d'incendies légaux	ha		0
Indicateurs de consommation			
Usines			
Consommation de carburant par tonne de régimes usinés	L/T FFB		0,19
Consommation d'eau par tonne de régimes usinés	m^3/T FFB		1,20
Consommation d'électricité par tonne de régimes usinés	kWh/T FFB		20,45
Consommation de carburant par tonne de caoutchouc sec produit	L/T dry		41,76
Consommation d'eau par tonne de caoutchouc sec produit	m^3/T dry		18,80
Consommation d'électricité par tonne de caoutchouc sec produit	kWh/T dry		199,01
Ateliers et garages			
Consommation moyenne de carburant - véhicules légers	l/100 km		11,79
Consommation moyenne de carburant - camions	l/100 km		20,51
Consommation moyenne de carburant - tracteurs	l/h		4,17
Consommation moyenne de carburant - groupes électrogènes	l/kWh		0,30
Production d'énergie renouvelable			
Energie produite par les turbines à vapeur	kWh		2 331 392
Quantité d'énergie verte consommée/T de régimes	kWh/T FFB		15,16
Pourcentage d'utilisation de la turbine à vapeur	%		74%
Emissions gaz à effet de serre			
Scope 1	T CO_2e/tonne de produit palmier		0,63

Scope 2	T CO_2e/tonne de produit palmier		0,02
Scope 3	T CO_2e/tonne de produit palmier		0,29
Total	T CO_2e/tonne de produit palmier		0,94
Emissions de CO_2 de l'huile de palme - Scope 1	T CO_2e		24 436
Emissions de CO_2 de l'huile de palme - Scope 2	T CO_2e		630
Emissions de CO_2 de l'huile de palme - Scope 3	T CO_2e		11 199
Total des émissions de CO_2 de l'huile de palme	T CO_2e		36 265
Scope 1/usine	kg CO_2e/tonne de caoutchouc sec		86
Scope 2/usine	kg CO_2e/tonne de caoutchouc sec		111
Scope 3/usine	kg CO_2e/tonne de caoutchouc sec		63
Total	kg CO_2e/tonne de caoutchouc sec		260
Emissions de CO_2 du caoutchouc naturel/usine - Scope 1	kg CO_2e		5 656 977
Emissions de CO_2 du caoutchouc naturel/usine - Scope 2	kg CO_2e		7 320 780
Emissions de CO_2 du caoutchouc naturel/usine - Scope 3	kg CO_2e		4 141 295
Total des émissions de CO_2 du caoutchouc naturel/usine	kg CO_2e		17 119 052
Indicateurs de qualité			
Emissions atmosphériques			
SO_2	mg/m³	<500	10,98
NOx	mg/m³	<200	3,89
Poussières PM10	mg/m³	<100	0,16
Poussières PM2.5	mg/m³	<50	0,02
CO_2	mg/m³	<9	937,50
Air ambiant			
Poussières PM10	mg/m³	<100	0,23
Poussières PM2.5	mg/m³	<50	0,01
Gestion des déchets ménagers industriels banals			
Déchets collectés par un revendeur agréé	kg		467 089
Déchets vendus	kg		467 089
Déchets éliminés dans la décharge de l'entreprise	kg		3 338 960
Déchets valorisés par récupération d'énergie	kg		27 526 160
Déchets valorisés par recyclage organique/compostage	kg		62 454 020
Déchets industriels spéciaux (DIS)			
DIS remis à un collecteur agréé	kg		17 060

Données agricoles			
Produits toxiques utilisés			
Utilisation d'aldicarbe	kg		0
Utilisation de Paraquat	kg		0
	l		0
Utilisation de Carbofuran	kg		0
Autre OMS 1a/1b	kg		0
Engrais organique utilisé			
Rafles	T		52 844
Données médicales			
Hôpitaux	nb		1
Centres médicaux y compris dispensaires	nb		3
Avant-postes de santé	nb		15
Total infrastructures	nb		19
Ambulances	nb		2
Médecins	nb		1
Infirmiers	nb		6
Sage-femmes	nb		2
Autre personnel	nb		82
Total personnel médical	nb		91
Consultations	nb		110 552
Hospitalisations	nb		1 348
Paludisme diagnostiqué	nb		29 951
Planification familiale	Oui/Non		Oui
Prise en charge du VIH	Oui/Non		Oui
Prise en charge de la tuberculose	Oui/Non		Oui
Données d'éducation			
Crèches	nb		0
Écoles maternelles	nb		1
Écoles primaires	nb		14
Écoles secondaires	nb		0
Total	nb		15
Dont écoles gérées des plantations	nb		0
Enseignants	nb		90
Dont enseignants pris en charge par les plantations	nb		2
	%		2%
Élèves	nb		4 088
Ratio Etudiants / Enseignant	nb		44,94

Données des villages (uniquement pour les villages plantations)			
Villages plantations	nb		23
Population - Travailleurs logés	nb		6 602
Population - Nombre d'ayants-droits	nb		17 622
Population - Nombre d'occupants illégaux	nb		0
Population - Nombre d'occupants autres	nb		1 278
Total - Population	nb		25 502
Logements	nb		4 498
Logements construits	nb		84
Logements rénovés	nb		8
Cuisines	nb		4 295
Cuisines construites	nb		84
Cuisines rénovées	nb		7
Latrines	nb		3 792
Latrines construites	nb		103
Latrines rénovées	nb		24
Douches	nb		4 027
Douches construites	nb		84
Douches rénovées	nb		15
Points d'eau	nb		533
Terrains de sport	nb		23
Magasins	nb		415
Clubs	nb		14
Marchés	nb		16
Lieux de rencontre	nb		21



VALORISER LA TERRE & PROMOUVOIR L'HOMME

SIÈGE SOCIAL
San Pedro, Côte d'Ivoire
01 PB 365 San Pedro
Tel : (+225) 27 34 71 23 16
Mail : spy@sogbci.com

BUREAU ABIDJAN
17 BP 18 Abidjan 17
Tel : (+225) 27 22 48 00 38
(+225) 27 22 48 00 30
Mail : spca@sogbci.com

PLANTATION DE LA DODO
Grand-Béréby, Côte d'Ivoire
Tel : (+225) 27 34 72 15 00
(+225) 27 34 72 15 22
Mail : sdg@sogbci.com